



Assemblée générale

Soixante et onzième session

61^e séance plénière

Lundi 12 décembre 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Pouvoirs des représentants à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/71/670)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs publié sous la cote A/71/670, qui contient un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 12 de son rapport. Ce projet de résolution se lit comme suit :

« L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ».

Je donne maintenant la parole au Président de la Commission de vérification des pouvoirs, M. Necton Mhura, Représentant permanent du Malawi, qui va présenter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. Mhura (Malawi), Président de la Commission de vérification des pouvoirs (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de vérification des pouvoirs,

j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission concernant les pouvoirs des représentants des États Membres à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, publié sous la côte A/71/670.

Ayant pris connaissance des pouvoirs des représentants lors de sa réunion du 8 décembre, la Commission de vérification des pouvoirs a adopté sans le mettre aux voix un projet de résolution acceptant leurs pouvoirs. La Commission a en outre recommandé à l'Assemblée générale, réunie en séance plénière, d'adopter le projet de résolution concernant les pouvoirs des représentants des États Membres à la présente session de l'Assemblée générale figurant au paragraphe 12 du rapport de la Commission.

Je tiens à souligner que depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le Secrétariat a reçu de l'Ouganda des pouvoirs officiels respectant la forme requise par l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est donc invitée à adopter le projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux membres de la Commission et au Secrétariat qui ont facilité notre travail.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Pouvoirs des représentants à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale », recommandé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-43161(F)



Document adapté

Merci de recycler



par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 12 de son rapport.

La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 71/132).

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à prendre la parole au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée. Je rappelle aux membres que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Dibaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée. Néanmoins, je tiens à exprimer les réserves de ma délégation concernant les parties du rapport figurant dans le document A/71/670 et dans la résolution qui pourraient être interprétées comme une reconnaissance du régime israélien.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 3 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 114 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/71/641)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1987, les membres du Comité du programme et de la coordination sont désignés par le Conseil économique et social et élus par l'Assemblée.

À cet égard, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/71/641, qui contient la liste des candidatures présentées par le Conseil économique et social pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants au Comité, le 31 décembre 2016, à l'expiration du mandat du Bénin, de la Chine, de l'Éthiopie, d'Haïti, du Japon, du Maroc et de la République de Corée. Ces États sont immédiatement rééligibles.

Je rappelle aux membres que les États ci-après continueront d'être membres du Comité après le 1^{er} janvier 2017 : Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bélarus, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Namibie, Pakistan, Pérou, Portugal, République bolivarienne du Venezuela, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine, Uruguay, et Zimbabwe. Ces 25 États ne sont donc pas éligibles à la présente élection.

J'informe maintenant les membres que le Conseil économique et social a présenté la candidature des États suivants : Égypte, Érythrée et Sénégal pour pourvoir les trois sièges qui seront vacants pour les États d'Afrique; Bangladesh, Chine et République de Corée pour pourvoir les trois sièges qui seront vacants pour les États d'Asie et du Pacifique; et Haïti, pour pourvoir le siège vacant pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'en vertu du paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle demande, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sans avoir recours au scrutin secret?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le nombre d'États désignés pour le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes est égal au nombre des sièges à pourvoir dans chacun de ces groupes.

Puis-je par conséquent considérer que l'Assemblée générale souhaite déclarer les États désignés par le Conseil économique et social, à savoir le Bangladesh, la Chine, l'Égypte, l'Érythrée, Haïti, la République de Corée et le Sénégal, élus membres du Comité du

programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2017?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination.

Je rappelle aux membres que le Conseil économique et social a reporté la présentation de la candidature d'un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour élection pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2017, et d'un membre, également issu des États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2018. L'Assemblée générale sera en mesure de se prononcer sur ces sièges à pourvoir dès que le Conseil économique et social aura présenté les candidats à ces sièges.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 114 a) de l'ordre du jour.

Point 88 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général (A/71/322)

Projet de résolution (A/71/L.35)

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2015.

M. Amano (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes félicitations les plus chaleureuses à M. António Guterres, qui a prêté serment aujourd'hui en tant que Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je lui adresse tous mes vœux de succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions importantes et me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon. Je lui souhaite bonheur et santé pour l'avenir.

Cette année, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a commencé les célébrations de son soixantième anniversaire. Des 26 pays qui ont ratifié le Statut de l'AIEA en 1957, nous sommes passés à une organisation forte de 168 États membres couvrant l'ensemble de la planète. « L'atome au service de la

paix et du développement » constitue notre mission et le nombre de nos membres continue d'augmenter. L'Agence a contribué à améliorer la santé et la prospérité de millions de personnes en mettant la science et la technologie nucléaires à la disposition de la santé, de l'énergie, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'industrie et d'autres domaines encore. Les inspecteurs de l'AIEA contribuent à la paix et à la sécurité internationales en vérifiant que les matières nucléaires sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques.

Au fil des ans, nous avons dû faire face à certaines des questions les plus critiques de l'ordre du jour international, notamment la vérification nucléaire en Iraq, en Iran et en République populaire démocratique de Corée. Je reviendrai sur cet aspect important de notre travail dans un instant. Je voudrais, tout d'abord, souligner que les 60 dernières années ont démontré que la science et la technologie nucléaires jouent un rôle important pour appuyer l'objectif du développement durable. Aujourd'hui, l'Agence s'emploie activement à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, notamment ceux concernant la pauvreté et la faim, la santé humaine, l'énergie, les changements climatiques et la protection des océans.

Le Programme de coopération technique est le principal mécanisme par le biais duquel l'AIEA fournit des services aux États Membres. Cette année, nous avons notamment aidé les pays des Amériques à répondre à l'épidémie du virus Zika. Nos recherches sur les moyens d'adapter la technique de stérilisation des insectes aux moustiques *Aedes*, qui transmettent le virus, se sont intensifiées. Le mois dernier, je me suis rendu au Brésil pour en apprendre davantage sur les efforts qui sont faits pour lutter contre le virus Zika et sur les incidences de l'aide apportée par l'AIEA.

L'amélioration de l'accès à un traitement efficace du cancer dans les pays en développement reste l'une des grandes priorités de l'AIEA. Grâce à des activités telles que le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, nous aidons les pays à mettre au point des programmes complets de lutte contre le cancer. Des progrès réels ont été accomplis dans la disponibilité du traitement du cancer au cours des dernières années, notamment en Afrique. De nouveaux centres spécialisés anticancer ont été créés. Des radio-oncologues et des physiciens médicaux rentrent chez eux après avoir reçu une formation intensive à l'étranger avec l'appui de l'Agence. Toutefois, les besoins restent importants et l'Agence continuera de se concentrer sur la lutte

contre le cancer. Nous sommes un partenaire actif du Programme mondial conjoint des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise du cancer du col de l'utérus, qui vise à réduire de 25 % la mortalité due au cancer du col de l'utérus dans les pays participants d'ici à 2025. Notre rôle dans cet important programme est d'améliorer l'accès à la radiothérapie.

La première conférence internationale sur le Programme de coopération technique de l'AIEA aura lieu à Vienne du 30 mai au 1^{er} juin de l'année prochaine. L'objectif est de mieux faire comprendre le travail que nous accomplissons pour appuyer le développement durable. J'encourage tous les pays à y participer.

Le renforcement des capacités est d'une importance vitale dans tous les domaines d'activité de l'AIEA. Depuis 1958, plus de 48 000 scientifiques et ingénieurs ont bénéficié de bourses et de postes de visiteurs scientifiques grâce au Programme de coopération technique de l'AIEA, à la fois dans les laboratoires de l'Agence et dans les installations de nos partenaires de par le monde. Nombre de ces scientifiques et ingénieurs ont ensuite joué un rôle clef dans le renforcement des capacités en sciences nucléaires dans leur propre pays. Ces dernières années, j'ai rendu compte à l'Assemblée générale de nos plans de moderniser nos laboratoires d'applications nucléaires près de Vienne. Ces laboratoires sont le moteur d'une grande partie de l'appui technique que nous fournissons aux États Membres. Il me plaît d'informer l'Assemblée que la construction du premier des deux nouveaux bâtiments, le Laboratoire de lutte contre les insectes ravageurs, a commencé. La construction du deuxième bâtiment commencera bientôt.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai déclaré que l'énergie nucléaire ne devait pas être l'apanage des pays développés et que les pays en développement devaient également être en mesure de l'utiliser. L'énergie nucléaire peut apporter une contribution importante à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la sécurité énergétique, tout en fournissant les quantités d'énergie considérables et croissantes nécessaires au développement. Il y a actuellement 450 réacteurs électronucléaires en fonctionnement dans 30 pays, et 60 réacteurs sont en construction. Une trentaine de pays en développement envisagent d'introduire l'énergie nucléaire. Si des pays choisissent d'utiliser l'énergie nucléaire, nous les appuyerons activement à toutes les étapes du processus pour qu'ils puissent l'utiliser de manière sûre, sécurisée et durable. Le premier de quatre

réacteurs électronucléaires dans les Émirats arabes unis doit être mis en service en 2017.

L'Agence a participé à des réunions parallèles à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en novembre à Marrakech, au Maroc. En plus de souligner les avantages de l'énergie nucléaire pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des experts de l'Agence ont expliqué comment nous aidons les États Membres à utiliser des techniques nucléaires et isotopiques pour remédier à de graves problèmes environnementaux, tels que l'érosion des sols, la pollution et la détérioration de la qualité de l'eau. Une conférence ministérielle de l'AIEA sur l'énergie nucléaire au XXI^e siècle aura lieu à Abou Dhabi du 30 octobre au 1^{er} novembre 2017. La construction de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA au Kazakhstan s'effectue dans les délais prévus. Le Kazakhstan compte que l'installation d'entreposage sera mise en service et prête à recevoir de l'uranium faiblement enrichi au cours du deuxième semestre de 2017.

Passant maintenant à la sûreté nucléaire, nous avons commencé à travailler sur le *Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire pour 2017*, qui sera présenté en mars 2017 au Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le rapport présentera les enseignements tirés de l'expérience en matière de sûreté nucléaire et recensera les priorités pour notre futur travail, afin de renforcer la sûreté. Nous prévoyons d'accorder une attention accrue à des questions telles que la sûreté des sources radioactives utilisées dans l'industrie, les soins de santé et d'autres applications non énergétiques. Il est très généralement admis que le monde ne doit jamais sous-estimer l'importance de la sûreté nucléaire et qu'une culture robuste de sûreté doit être maintenue partout.

L'Agence est l'instance mondiale pour le renforcement de la sécurité nucléaire. Les pays recherchent de plus en plus notre aide pour minimiser le risque que des matières nucléaires et autres matières radioactives tombent entre les mains de terroristes. La semaine dernière, la deuxième Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire a eu lieu à Vienne au niveau ministériel. Elle a rassemblé quelque 2 000 participants, dont plus de 40 ministres, représentant plus de 130 États Membres. La Déclaration ministérielle qu'ils ont adoptée leur a permis de saluer les retombées positives des initiatives de plus en plus résolues que prend l'AIEA en faveur de la sécurité nucléaire.

L'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui est un instrument clef pour la sécurité nucléaire, est enfin entré en vigueur en mai, 11 ans après avoir été adopté. J'encourage tous les pays à adhérer à la Convention et à son amendement.

Je vais maintenant passer à la vérification nucléaire. L'AIEA applique des garanties dans 181 États, dont 174 sont liés par des accords de garanties généralisées. En ma qualité de Directeur général, j'ai encouragé les pays à appliquer le protocole additionnel, un puissant outil de vérification qui donne à l'Agence un accès plus large aux informations et aux installations. Le nombre de pays appliquant le protocole additionnel est passé de 93 en 2009 à 129 actuellement.

L'Agence travaille depuis 2003 pour vérifier le programme nucléaire de l'Iran. Notre travail a été indispensable pour préparer la voie à la percée diplomatique réalisée l'année dernière sous la forme du Plan d'action global commun. Il s'agit d'un accord très important qui représente un acquis évident pour la vérification nucléaire en Iran. Nous vérifions et surveillons actuellement la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements liés au nucléaire au titre du Plan d'action. Ce travail se poursuivra pendant de nombreuses années. Pour que l'accord soit un succès, le plein respect par l'Iran de ses engagements liés au nucléaire est essentiel.

Je demeure vivement préoccupé par le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qui a effectué deux autres essais nucléaires cette année. Encore une fois, j'appelle la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité, à coopérer sans délai avec l'Agence et à régler tous les problèmes en suspens. L'AIEA reste prête à jouer un rôle essentiel dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Dans le cas de la Syrie, l'Assemblée se souviendra que j'avais signalé en mai 2011 qu'il était fort probable que le bâtiment détruit sur le site de Deir el-Zor ait été un réacteur nucléaire qui aurait dû être déclaré à l'Agence (voir A/66/PV.46). Je prie de nouveau la Syrie de coopérer pleinement avec l'AIEA concernant les questions en souffrance.

Ces dernières années, l'Agence a démontré son aptitude à gérer avec succès des projets à grande échelle. Nous avons réagi rapidement à des crises, telles que celles causées par les virus Ebola et Zika. Nous

avons sensiblement augmenté le nombre de femmes qui occupent des postes de rang élevé. Néanmoins, il faut faire davantage dans ce domaine.

Le travail est actuellement bien engagé sur le programme et le budget de l'Agence pour la période 2018-2019. Nous restons très conscients des contraintes financières que continuent de connaître de nombreux États Membres et nous avons activement mis en œuvre des mesures d'efficacité afin de garantir une utilisation optimale de nos ressources limitées. Toutefois, les demandes nouvelles et croissantes des États Membres qui sollicitent les services de l'AIEA nécessiteront une augmentation modeste de notre budget.

L'AIEA sera confrontée au cours des prochaines années à de nombreux défis dans tous ses domaines d'activité. Je suis convaincu que, grâce aux compétences remarquables de notre personnel et au ferme appui de nos États membres pour ce qui est de nous doter des ressources dont nous avons besoin, nous continuerons de fournir les services de haute qualité auxquels s'attendent nos États membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique d'avoir présenté le rapport de l'Agence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.35.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier le Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon, du travail remarquable qu'il a accompli à la tête de l'ONU. Je souhaite également la bienvenue à M. António Guterres, et je l'assure de notre appui et de notre engagement à travailler à ses côtés tandis qu'il dirige l'Organisation.

Nous souscrivons sans réserve à la déclaration que vous avez faite, Monsieur le Président, à l'entame de notre séance de ce jour, déclaration qui a parfaitement souligné l'importance de l'Assemblée générale et son rôle dans le monde d'aujourd'hui. Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour sa présentation succincte du rapport de l'AIEA pour 2015 (voir A/71/322) et d'avoir fait le point sur les activités de l'Agence en 2016.

L'Afrique du Sud appuie pleinement les priorités et les travaux de l'AIEA, et se félicite notamment des progrès accomplis par l'Agence en 2015. À cet égard, l'Afrique du Sud a toujours soutenu que les applications nucléaires de l'Agence dans les domaines tels que l'agriculture, les cultures vivrières, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la technologie nucléaire et la santé animale contribuaient à la réalisation du développement socioéconomique dans les pays en développement, car elles aident les efforts déployés par ces pays – en particulier les États africains – pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'Afrique du Sud réaffirme que, comme de nombreux États Membres, elle est favorable à ce que l'AIEA continue d'aider les pays en développement, particulièrement en Afrique, à accroître les avantages susceptibles de découler d'une utilisation pacifique des sciences et technologies nucléaires.

En outre, l'Afrique du Sud tient à mettre en exergue la fonction centrale de l'Agence dans la mise en œuvre de son régime de vérification des garanties, lequel joue un rôle essentiel pour s'assurer de la nature pacifique des programmes nucléaires. Seul pays à avoir volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires, aidée et guidée en cela par l'AIEA, l'Afrique du Sud peut attester du caractère indispensable du régime de garanties de l'Agence.

L'Afrique du Sud est très honorée de présider cette année le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, où elle est représentée par M. Tebogo Seokolo, notre ambassadeur à Vienne. J'ai le plaisir, au titre du point 88 de l'ordre du jour, de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/71/L.35).

Ma délégation a tenu deux consultations, l'une à Vienne le 21 novembre et l'autre à New York, le 29 novembre. Ce projet de résolution ne contient que des mises à jour d'ordre technique par rapport à la résolution 70/10. Adopté chaque année par l'Assemblée générale, il est fondé sur un accord de coopération de longue date, puisque conclu en 1957, entre l'ONU et l'Agence.

Ma délégation estime que l'objet de nos délibérations aujourd'hui – le projet de résolution actuel – donne à l'ensemble des membres de l'Organisation une occasion unique d'être tenus informés des activités que l'Agence a entreprises au

cours de l'année considérée, ainsi que la possibilité de manifester leur appui à la poursuite de ses travaux.

Pour terminer, le projet de résolution prend note, entre autres, des décisions que la Conférence générale de l'AIEA a adoptées à sa soixantième session ordinaire annuelle, tenue du 26 au 30 septembre. Il réaffirme en outre le rôle incontournable que joue l'Agence en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement, ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. Enfin, le texte demande aux États Membres « de continuer à soutenir les activités de l'Agence ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Adamson (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Nous sommes heureux d'appuyer le projet de résolution A/71/L.35 sur le rapport de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) (voir A/71/322), rapport qui réaffirme une fois encore le rôle incontournable de l'Agence en matière de non-prolifération des armes nucléaires, en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que dans les domaines du transfert de technologies et de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires. Nous notons également avec satisfaction le large appui exprimé aux travaux de l'Agence.

L'Union européenne est pleinement engagée à promouvoir l'adhésion universelle aux accords de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous considérons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, base des efforts visant au désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et élément essentiel du

développement des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

L'Union européenne reste pleinement attachée à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi qu'en ont convenu les États parties au TNP dans une résolution sur le Moyen-Orient adoptée au cours de la Conférence d'examen de 1995, et comme convenu dans le document final issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Le système de garanties de l'Agence est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire, et joue un rôle indispensable dans la mise en œuvre du TNP. Nous insistons sur la responsabilité principale qu'endosse le Conseil de sécurité face aux cas de non-respect. En outre, l'Union européenne prend acte des graves menaces de prolifération qui continuent de peser sur la sécurité internationale, ainsi que de la nécessité de les régler de manière diplomatique et pacifique.

Plus d'un an après la conclusion de l'accord historique entre les gouvernements E3+3 et l'Iran sur le programme nucléaire iranien, l'Union européenne se félicite que le Plan d'action global commun continue d'être appliqué. Cet accord met en lumière l'importance d'un multilatéralisme et d'une coopération internationale effectifs, menés dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire), Vice-Président, assume la présidence.

L'Union européenne réaffirme qu'il faut que l'Iran respecte scrupuleusement tous ses engagements au titre du Plan d'action, et qu'il coopère sans réserve ni délai avec l'AIEA. L'Union européenne le redit : la ratification rapide du protocole additionnel est indispensable. L'Union européenne appuie pleinement la mission de longue haleine de l'AIEA s'agissant de la vérification et de la surveillance des engagements nucléaires pris par l'Iran, et rappelle qu'il importe de veiller à ce que l'Agence dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de son rôle.

L'Union européenne est vivement préoccupée de ce que le régime de non-prolifération soit gravement et durablement remis en cause en République arabe

syrienne et en République populaire démocratique de Corée. Cette dernière est le seul État à avoir effectué des essais nucléaires au XXI^e siècle, le plus récent ayant été mené le 9 septembre, ce que l'UE condamne dans les termes les plus forts. Ses activités illégales portent gravement atteinte à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà et exacerbent les tensions dans la péninsule coréenne, au détriment de tous. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016) et 2321 (2016).

Les accords de garanties généralisées, ainsi que le protocole additionnel, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA. Nous appelons à leur universalisation dans les plus brefs délais. L'Union européenne appuie les efforts constants pour renforcer l'efficacité des garanties de l'Agence en perfectionnant et en appliquant de manière plus systématique le concept de contrôle au niveau de l'État, en renforçant les capacités des services d'analyse et des technologies de l'information. En particulier, l'Union européenne est convaincue que l'application cohérente et universelle du concept de contrôle au niveau de l'État permet de renforcer l'efficacité et l'efficacité du système de garanties généralisées de l'AIEA et par conséquent, contribue aux efforts de non-prolifération à l'échelle mondiale.

L'Union européenne et ses États membres attachent la plus grande importance à l'application des normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire au sein de l'Union européenne, et à leur amélioration constante, ainsi qu'à la promotion de leur utilisation dans le monde entier. Le Conseil de l'Union européenne a adopté plusieurs directives visant à renforcer le cadre de sécurité des installations nucléaires. Ces directives continuent d'être mises en œuvre par l'Union européenne et ses États membres. La Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire établit des principes similaires à ceux qui sont énoncés dans la Directive européenne sur la sûreté nucléaire. Nous suivrons de près la mise en œuvre des décisions prises au titre de la Déclaration de Vienne, notamment dans le cadre des préparatifs des futures réunions d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire et de notre participation à celles-ci. L'Union européenne et ses États membres soulignent l'importance de la mise en œuvre du rapport intitulé *Faire fond sur le plan d'action sur la sûreté nucléaire*. En définissant les priorités en matière de sûreté nucléaire,

l'Agence pourra s'assurer que ses travaux apportent véritablement une valeur ajoutée, évitera les doubles emplois avec les activités réalisées par d'autres acteurs et utilisera au mieux ses ressources.

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, l'Union européenne appuie activement les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres initiatives internationales telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes et le Groupe de contact informel sur la sécurité nucléaire, qui contribuent au renforcement de la sécurité nucléaire, tout comme elle a apporté son appui au processus des Sommets sur la sécurité nucléaire. Sur les 260 millions d'euros consacrés à la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires à travers le monde, plus de 100 millions ont été affectés à l'Initiative des Centres d'excellence de l'Union européenne sur l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, pour la période 2014-2020.

L'Union européenne appuie énergiquement les activités de l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire et elle fait partie, avec ses États membres, des principaux donateurs au Fonds pour la sécurité nucléaire. À ce titre, l'Union européenne a versé environ 40 millions d'euros au Fonds pour la sécurité nucléaire, tandis que ses États membres ont contribué 45 millions d'euros supplémentaires, au bénéfice d'une centaine de pays. Nous avons l'intention de continuer à appuyer les travaux de l'AIEA en versant 9 millions d'euros supplémentaires au cours des trois prochaines années sur la base d'une décision du Conseil de l'Union européenne.

Une protection physique efficace est de la plus haute importance pour empêcher que des matières nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes ou de proliférateurs, et pour protéger les installations nucléaires contre des actes de malveillance. L'Union européenne se félicite de l'entrée en vigueur, en mai, de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, qui constitue un pas important sur la voie du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Nous allons concentrer nos efforts, à titre prioritaire, sur l'application de la Convention amendée et sur son universalisation. L'entrée en vigueur de l'Amendement doit être dûment prise en compte dans le Plan de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et dans les activités futures de l'Agence.

L'Union européenne appelle en outre les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre l'engagement politique de mettre efficacement en œuvre les recommandations figurant dans le Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et dans ses orientations pour l'importation et l'exportation de ces matières.

L'Union européenne reste fermement attachée aux avantages découlant des approches multilatérales et note avec satisfaction que l'Agence a lancé le processus d'acquisition de l'uranium faiblement enrichi (UFE) nécessaire à la création de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA. Par conséquent, nous avons le plaisir d'annoncer que le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 15 novembre, une décision en faveur de la banque d'UFE de l'AIEA, qui prévoit le versement d'une contribution supplémentaire de 4,3 millions d'euros, en plus des 20 millions qui ont déjà été versés aux fins de l'acquisition de l'UFE.

Enfin, l'Union européenne attache la plus grande importance au programme de coopération technique de l'Agence et au rôle qu'elle joue dans le développement responsable des applications pacifiques des technologies nucléaires, notamment dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, des ressources en eau, de l'environnement, de la préservation du patrimoine culturel, de la sûreté nucléaire et radiologique et de l'énergie nucléaire. Les laboratoires des sciences et applications nucléaires de l'AIEA, situés à Seibersdorf (Autriche), apportent une contribution essentielle à cet égard, et nous nous félicitons de l'initiative prise par le Directeur général en vue de les moderniser.

L'Union européenne est également consciente de la précieuse contribution que la technologie nucléaire peut apporter à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle appuie l'AIEA et ses États membres dans le domaine des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire grâce à une contribution totale de quelque 150 millions d'euros par an, ainsi qu'en leur fournissant une expertise technique. Par ailleurs, l'Union européenne a alloué 225 millions d'euros pour la période 2014 – 2020 à la promotion de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et de la mise en œuvre de garanties efficaces et effectives concernant les matières nucléaires dans des pays tiers.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à féliciter M. António Guterres de sa nomination en tant que prochain Secrétaire

général. Nous exprimons notre gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son dévouement et son travail remarquable au service de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation chinoise se félicite du rapport (voir A/71/322) présenté par M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur les travaux de l'Agence.

Pendant l'année écoulée, l'AIEA s'est acquittée des obligations qui lui incombent en vertu de son statut et a fait des progrès importants en ce qui concerne la promotion de l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires, le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et la non-prolifération nucléaire. La Chine se félicite des efforts considérables consentis par l'Agence.

À l'heure actuelle, on observe dans le monde une dynamique de plus en plus forte en faveur du développement de l'énergie nucléaire, de l'utilisation de plus en plus répandue des technologies nucléaires, au profit d'un nombre croissant de pays, et du renforcement de la gouvernance mondiale en matière nucléaire. Dans le même temps, la communauté internationale demeure confrontée à de nombreux défis s'agissant notamment d'établir un équilibre entre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires et le renforcement de la sécurité et de la sûreté nucléaires dans la pratique. La Chine espère que l'AIEA s'acquittera pleinement de ses fonctions conformément aux objectifs énoncés dans son statut et se concentrera sur les aspects suivants.

Premièrement, afin de promouvoir la coopération technique en matière nucléaire et le partage des avantages découlant du développement de l'énergie nucléaire, l'Agence doit investir davantage de ressources, renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie et des technologies nucléaires et accroître son assistance technique aux États membres, en particulier les pays en développement. Tous les États membres, en particulier les pays développés, doivent appuyer davantage la coopération technique pour que l'Agence puisse disposer de ressources suffisantes.

Deuxièmement, pour maintenir le régime international de non-prolifération nucléaire et continuer à renforcer le système de garanties généralisées, étant donné que le régime international de non-prolifération nucléaire est actuellement confronté à de graves problèmes, la communauté internationale doit s'opposer résolument aux pratiques de deux poids deux mesures

et sauvegarder l'autorité du régime international de non-prolifération nucléaire. L'Agence doit continuer à consolider le système de garanties généralisées et assurer son universalité et son efficacité, sur la base de l'impartialité et de l'objectivité. Nous espérons que le secrétariat de l'AIEA maintiendra le dialogue et la communication avec les États membres en ce qui concerne l'application des garanties au niveau des États.

Troisièmement, pour jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la sécurité et de la sûreté nucléaires, l'Agence doit être une plate-forme solide de coopération internationale en matière de sécurité et de sûreté nucléaires. La Chine note avec satisfaction que l'Agence continue de jouer un rôle de chef de file dans les processus internationaux pertinents, de coordonner et d'intégrer les ressources nécessaires et de mettre à la disposition des États membres ses compétences spécialisées.

Quatrièmement, l'AIEA doit promouvoir l'objectivité et la justice et adopter une attitude responsable pour régler les crises nucléaires régionales. La Chine félicite l'Agence du rôle actif qu'elle a joué en facilitant la conclusion et la mise en œuvre du Plan d'action global commun sur la question du nucléaire iranien. Nous sommes favorables à ce que l'Agence joue un rôle constructif dans le règlement pacifique d'autres crises nucléaires régionales sur la base du dialogue et de la consultation, en stricte application de son mandat.

La Chine a toujours été déterminée à promouvoir la gouvernance nucléaire mondiale. Notre coopération avec l'Agence s'est renforcée au cours des 30 dernières années et a donné des résultats fructueux. Au Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, le Président de la Chine, Xi Jinping, a décrit la proposition chinoise de renforcer la sécurité nucléaire sur quatre plans, à savoir le renforcement des contributions politiques, de la responsabilité des États, de la coopération internationale et de la sécurité nucléaire. Il a présenté l'initiative chinoise visant à renforcer la coopération mondiale et à faciliter la mise en place d'un système international pour la sécurité nucléaire qui prend en compte l'équité et la coopération au bénéfice de tous. En faisant fond sur les remarques du Président Xi, la Chine poursuivra ses efforts inlassables en vue d'améliorer sa sécurité nucléaire, et elle collaborera avec l'Agence et les autres États Membres pour réaliser l'objectif du développement de l'énergie nucléaire au bénéfice de l'humanité.

M^{me} Bruell-Melchior (Monaco) : Ma délégation souhaite ajouter sa voix à celles qui ont adressé ce jour

leurs plus sincères félicitations au Secrétaire général désigné, M. António Guterres, et l'assurer de notre plein soutien. Nous rendons également hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son dévouement remarquable durant ces 10 dernières années.

Ma délégation exprime ses remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukia Amano, pour sa présentation des activités de l'Agence lors de l'année qui vient de s'écouler. Le rôle qu'elle continue de jouer en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires, ainsi que de l'utilisation pacifique du nucléaire, est tout à fait central dans le contexte du nouveau paradigme du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En effet, que ce soit dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la santé, de la gestion de l'eau potable, de l'énergie et de la gestion des sols, la contribution de l'AIEA est essentielle. C'est la raison pour laquelle le Forum scientifique de l'AIEA était cette année, de façon très opportune, consacré au thème « La technologie nucléaire au service du développement durable ». S. A. S. le Prince Albert II y a rappelé son engagement et celui de la Principauté à édifier un monde pacifique et meilleur par le biais de l'utilisation des applications nucléaires au service du développement durable.

La Principauté est l'hôte des Laboratoires de l'environnement de l'AIEA, et nous partageons avec l'Agence la conviction que la science contribuera de façon incontournable à l'atteinte de nos objectifs mondiaux. Les Laboratoires de l'environnement accueillent également le Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC). L'acidification des océans, qui est l'une des conséquences du changement climatique et de la hausse de la température des océans et des mers, affecte particulièrement les espèces marines, telles que les coraux et les organismes à coquille ou à squelette calcaire. Les effets de l'acidification des océans sont indéniables, en particulier pour les populations côtières, mais aussi eu égard à la sécurité alimentaire mondiale.

L'AIEA, son centre international de coordination, et le Centre scientifique de Monaco organisent en Principauté, depuis 2010, des ateliers internationaux spécifiquement consacrés aux impacts socioéconomiques de l'acidification des océans. Ont été ainsi particulièrement mises en lumière les questions relatives à la pêche, à l'aquaculture, au tourisme et à

l'adaptation socioéconomique des populations côtières. Le quatrième atelier se tiendra du 15 au 17 octobre 2017.

La pollution marine est un autre défi majeur pesant sur la santé de nos océans et de nos mers. Dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement, deux cours ont été organisés par l'AIEA, dans ses laboratoires à Monaco, pour appuyer les programmes nationaux de surveillance de la pollution marine dans notre région. L'objectif de ces cours était de renforcer les capacités d'analyse pour déterminer la présence de polluants dans les échantillons marins.

Les questions de santé publique, et en particulier la lutte contre le cancer, sont également des priorités de l'Agence, comme l'a mentionné le Directeur général. C'est pour cela que Monaco apporte une contribution financière au Programme d'action en faveur de la cancérothérapie.

En conclusion, les États Membres peuvent être assurés de notre engagement à pleinement soutenir l'Agence et les Laboratoires de l'environnement. Ma délégation se porte à nouveau coauteur du projet de résolution A/71/L.35, présenté aujourd'hui.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous saluons le dynamisme et les contributions du Directeur général, M. Amano, aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et nous le remercions d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence (voir A/71/322). Le Pakistan est un des auteurs du projet de résolution A/71/L.35, qui va être adopté aujourd'hui.

Depuis près de 60 ans, l'AIEA s'emploie avec succès à catalyser les efforts visant à renforcer la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Elle mérite notre appréciation pour l'aide qu'elle fournit aux États Membres en vue de promouvoir leurs priorités en matière de développement tout en veillant à ce que la technologie nucléaire soit utilisée de manière sûre et durable.

Nous prenons note avec intérêt des projections établies par l'Agence à l'horizon 2030, qui ont été réajustées par rapport aux projections de 2014. Ces projections, conjuguées au fait que la capacité de production d'énergie nucléaire dans le monde avait atteint 382,9 gigawatts fin 2015, renforcent la dynamique de croissance de la puissance nucléaire installée dans le monde. Nous partageons l'évaluation de l'Agence

selon laquelle l'énergie nucléaire restera une source alternative privilégiée, viable, sûre et durable, en particulier dans les pays dont les besoins énergétiques augmentent rapidement.

Le Pakistan appuie fermement l'utilisation de la technologie nucléaire afin de promouvoir la paix, le progrès et la prospérité pour tous. Mon pays étant le sixième plus peuplé au monde, le développement socioéconomique est une priorité majeure pour son gouvernement. Depuis plus de 55 ans, nous cherchons à renforcer l'exploitation de la technologie nucléaire aux fins du développement socioéconomique. L'AIEA apporte un concours précieux à ces efforts, notamment par le biais de son programme de coopération technique. De notre côté, nous contribuons également au Programme en fournissant une formation, des experts et en accueillant des séminaires et des ateliers.

La production d'énergie nucléaire civile est impérative pour permettre au Pakistan de faire face à la croissance exponentielle de ses besoins énergétiques et maintenir la croissance économique et le développement industriel au cours des prochaines années. Nos besoins énergétiques devraient augmenter au cours des 20 prochaines années. En conséquence, notre objectif national est de renforcer considérablement notre puissance nucléaire.

Depuis plus de 50 ans qu'il mène un programme nucléaire civil sûr et garanti, le Pakistan a toujours mis l'accent sur la création d'une infrastructure solide en matière de sûreté et de réglementation. Nous continuons de renforcer la sûreté nucléaire et la protection physique de nos centrales nucléaires et de nos réacteurs de recherche en nous fondant sur les normes internationales les plus élevées, notamment les normes et directives de sécurité de l'AIEA.

Le Pakistan estime que l'accent mis sur la sûreté et la sécurité nucléaires doit permettre de renforcer la coopération internationale dans le contexte des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La confiance dans la sûreté et la sécurité des matières nucléaires et radiologiques et des installations connexes devrait faciliter la collaboration dans les domaines sanitaire, industriel, agricole et dans d'autres secteurs.

En dépit de nos quatre décennies d'expérience en matière de fonctionnement sécurisé des centrales nucléaires, nous ne nous sommes pas laissés aller à la complaisance. Bien au contraire, nous avons toujours à l'esprit la sûreté et la sécurité, et nous y attachons la plus

haute importance. Toutes nos centrales nucléaires sont soumises aux garanties de l'AIEA.

La ratification par le Pakistan de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires est une énième manifestation de notre confiance dans notre régime national de sécurité nucléaire – un régime conforme aux normes internationales contemporaines. Le Pakistan est aussi partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

Nous avons toujours soutenu les objectifs de la résolution 1540 (2004) et avons régulièrement présenté des rapports sur la mise en œuvre au niveau national des obligations qui y sont liées. Ces rapports décrivent en détail les mesures prises par le Pakistan concernant la sécurité nucléaire et radiologique et le contrôle des transferts de matériels et de technologies sensibles. Le Pakistan a aussi été un partenaire actif de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire depuis son lancement, en 2007, et a contribué à l'élaboration de ses directives. Nous escomptons accueillir un événement de l'Initiative dans un proche avenir. Nous contribuons volontairement aussi aux ressources d'information de l'AIEA, notamment sa base de données sur les incidents et les cas de trafic, et participons activement, et contribuons, au processus du Sommet sur la sécurité nucléaire, qui a permis de mieux sensibiliser et d'articuler les engagements politiques volontaires.

Au cours de la décennie écoulée, le mécanisme pakistanais de réglementation des activités nucléaires est devenu un système efficace qui s'appuie sur des infrastructures solides. L'Autorité pakistanaise chargée des questions nucléaires fonde ses mesures de réglementation sur les normes de sécurité de l'AIEA. Elle propose également à ses pairs d'effectuer des évaluations indépendantes. L'Autorité entretient une relation étroite avec l'AIEA, à la fois en tant que réceptrice et en contribuant à ses activités. Elle a créé un institut national pour la sûreté et la sécurité afin d'organiser facilement des formations nationales et régionales en matière de sécurité nucléaire. Elle est équipée de laboratoires modernes qui lui permettent de proposer des formations en matière de sûreté nucléaire et radiologique, de sécurité nucléaire et de protection.

Depuis 2014, le centre d'excellence pour la sécurité nucléaire du Pakistan est devenu un important pôle régional de formation et de partage des pratiques

optimales en matière de sécurité nucléaire. Au début de l'année, le centre a abrité la réunion annuelle du réseau international de centres de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, qui se tient pour la première fois en dehors du siège de l'AIEA. Cela illustre aussi bien notre partenariat robuste avec l'Agence que nos bonnes références en matière de sécurité nucléaire. Nous avons aussi organisé un cours de formation régional de l'AIEA auquel ont assisté des représentants de 13 pays de la région. Avec l'AIEA, notre objectif est de développer et d'étendre encore plus avant ces programmes de formation pour couvrir d'autres domaines techniques et permettre une plus large participation.

Au-delà de l'énergie nucléaire, le Pakistan utilise la technologie nucléaire pour promouvoir le développement socioéconomique. Dans le secteur de la santé, la Commission de l'énergie atomique du Pakistan fournit des diagnostics et des traitements dans ses 18 centres hospitaliers d'oncologie, où environ 80 % des patients atteints de cancer au niveau national sont traités chaque année. Il est prévu d'ouvrir de nouveaux hôpitaux. Le Pakistan a aussi établi des programmes éducatifs et de formation en radio-oncologie, en médecine nucléaire et en physique médicale. Nous participons au programme de l'AIEA sur l'intercalibrage des normes en matière de radioprotection et nous fournissons expertise et services analytique dans ce domaine aux pays de la région membres de l'AIEA.

Pour un pays qui compte plus de 180 millions d'habitants, la sécurité alimentaire est capitale. Quatre centres agricoles ont participé à diverses activités de recherche et de développement qui ont permis d'améliorer la qualité des produits agricoles et d'élevage. Doté d'un programme nucléaire civil assez important et ayant des décennies d'expérience en matière d'opérations nucléaires dans les domaines de la production d'énergie, de la santé, de la médecine, de l'agriculture, de la biotechnologie et des applications industrielles, le Pakistan est idéalement placé pour offrir une coopération aux pays en développement en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en respectant les garanties de l'AIEA.

Le Pakistan reconnaît l'importance du rôle que joue le régime de vérification de l'AIEA. Nous sommes également d'avis que tous les pays doivent honorer pleinement leurs obligations respectives en matière de garanties. Nous honorons pleinement nos obligations, conformément aux accords de garanties que nous avons conclus avec l'Agence. La mise en œuvre

des réglementations de l'Agence représente une tâche importante, et les garanties jouent un rôle clef à cet égard. Dans le même temps, les activités promotionnelles de l'Agence sont de la plus haute importance pour les pays en développement. Il faut répartir équitablement les ressources extrabudgétaires, tant pour les garanties que pour les programmes de coopération technique.

Doté de fortes capacités de fournisseur nucléaire et d'un régime national efficace de contrôle des exportations, le Pakistan a déposé sa candidature pour devenir membre du Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN). Le Pakistan considère son adhésion à des régimes de contrôle des exportations, en particulier le GFN, comme une proposition mutuellement bénéfique. Le régime de contrôle des exportations du Pakistan est conforme aux normes appliquées par le GFN, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe de l'Australie. Le Pakistan a aussi proclamé son adhésion volontaire aux directives du GFN. C'est pourquoi nous réitérons notre appel à la mise en place d'une démarche équitable, non discriminatoire et basée sur des critères précis en vue de promouvoir la coopération nucléaire civiles et l'adhésion aux régimes de contrôle des exportations, en particulier celui du GFN.

M. Khoo (Singapour) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je remercie le directeur général, M. Yukiya Amano, du rapport annuel complet de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/71/322).

Singapour a toujours soutenu les trois piliers de l'action de l'AIEA, à savoir sûreté et sécurité, science et technologie et garanties et vérification. C'est avec plaisir que nous avons, de nouveau, parrainé le projet de résolution cette année sur le rapport de l'AIEA (A/71/L.35). Je voudrais aborder brièvement trois aspects des activités de l'Agenda.

Premièrement, Singapour réaffirme le rôle indispensable de l'AIEA dans la mise en place d'un cadre mondial, robuste et viable, de sûreté nucléaire. C'est un sujet de préoccupation pour tous les États et pas seulement pour les États dotés de centrales nucléaires, parce que les accidents nucléaires peuvent avoir des conséquences catastrophiques qui dépassent les frontières. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'engagement pris par l'Agence de renforcer les normes de sûreté et d'aider les États à se doter des capacités nécessaires. Mais les États Membres doivent eux-mêmes constamment s'investir dans l'effort de maintien et de renforcement de la sûreté nucléaire. Singapour

coopèrera avec l'AIEA et les États Membres, lorsque nous le pourrons, à cette fin.

Deuxièmement, Singapour appuie le rôle central de l'AIEA dans le resserrement de la coopération internationale visant à renforcer la sécurité nucléaire. Nous saluons les progrès importants enregistrés au cours de l'année écoulée dans le renforcement du cadre mondial de sécurité nucléaire et du régime international de non-prolifération. Un jalon important aura été l'entrée en vigueur, en mai, de l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matériels nucléaires. Singapour est déterminée à mettre pleinement en œuvre la Convention amendée. Nous appuyons aussi les efforts de l'AIEA visant à mettre en œuvre la Convention amendée.

Nous sommes attachés à appuyer les efforts internationaux de lutte contre la prolifération. À cette fin, nous avons ouvert en juillet notre premier laboratoire frontalier appelé « Protective, Analytical and Assessment Facility », qui procède à des analyses de détection radiologique et nucléaire pour renforcer notre capacité d'interdire les activités illicites à nos frontières. Le Directeur général, M. Amano, a été l'un des premiers à visiter cette installation lorsqu'il s'est rendu à Singapour en août.

Nous saluons aussi les efforts faits dans le cadre du Plan d'action global commun. Nous encourageons toutes les parties à continuer de s'acquitter de bonne foi des obligations contractées, car la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action global commun durant toute la durée de l'accord est capitale non seulement pour les signataires mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. Nous réitérons aussi notre plein appui à l'AIEA dans ses efforts de surveillance et de vérification des engagements pris par l'Iran en matière nucléaire énoncés dans le Plan d'action global commun et dans la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Troisièmement, Singapour salue les activités menées par l'AIEA pour fournir une assistance technique en matière d'utilisation pacifique de la technologie nucléaire dans des conditions sûres et avec des garanties, en particulier aux pays en développement. Nous applaudissons les efforts soutenus déployés par l'AIEA pour mettre la science et la technologie nucléaires à la disposition des États Membres afin de les aider à réaliser les objectifs de développement durable et faire face à des défis tels que la propagation du virus Zika. Singapour appuie les efforts de l'AIEA au travers du

mémoire d'accord renforcé relatif au Programme de formation pour pays tiers mené par l'AIEA et Singapour, qui a été signé par le Directeur général, M. Amano, en 2015. Nous avons accueilli deux ateliers régionaux depuis la signature de ce mémoire. Le premier atelier, en novembre 2015, était consacré à la technique de stérilisation des insectes afin d'aider les pays à maîtriser les populations de moustiques. Le deuxième atelier a été organisé sur le droit nucléaire en juin 2016, afin d'améliorer les moyens dont disposent les pays de la région pour renforcer les cadres réglementaires sur les questions relatives au nucléaire.

Nous nous félicitons également de la poursuite de la coopération technique entre l'AIEA et le réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud (ASEANTOM). L'ASEANTOM travaille en étroite collaboration avec l'AIEA dans le cadre d'un projet régional de coopération technique, qui vise à appuyer la création d'une base de données régionale sur la radioactivité de l'environnement et l'élaboration d'un cadre de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours. Singapour attend avec intérêt d'apporter de nouvelles contributions aux activités de renforcement des capacités dans la région, dans des domaines tels que la sûreté nucléaire et la préparation et la réponse aux situations d'urgence, notamment grâce à des activités de formation régionales organisées dans le cadre de notre mémoire d'accord relatif au Programme de formation pour pays tiers.

Soixante années se sont écoulées depuis la création de l'AIEA. L'AIEA est parfois injustement réduite à son rôle de surveillance nucléaire. Or, elle est bien plus que cela. Nous devons tirer parti de l'occasion que nous offre le soixantième anniversaire de l'AIEA pour faire fond sur la priorité accordée par le Directeur général à l'atome au service de la paix et du développement, et promouvoir la contribution positive de l'AIEA, en particulier dans les domaines du développement et des objectifs de développement durable. Singapour se tient prête à approfondir sa coopération et sa collaboration avec l'AIEA pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

M. Hahn Chong-hee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence pour l'année 2015 (voir A/71/322). En tant que membre fondateur de l'AIEA, la République de Corée attache une grande importance

aux travaux de l'AIEA et accueille avec satisfaction le renouvellement du mandat du Directeur général.

Compte tenu de l'accent mis par l'Assemblée générale sur l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable à sa soixante et onzième session, ma délégation note avec satisfaction les efforts faits par l'AIEA pour aligner ses travaux sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que le Programme de coopération technique de l'Agence est bien placé pour contribuer activement aux efforts déployés par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable dans des domaines tels que l'agriculture, la santé humaine, la propreté de l'air et de l'eau, les énergies propres et bon marché, l'industrie et l'innovation, et les changements climatiques. En tant que contributeur au Fonds de coopération technique et aux ressources extrabudgétaires pour le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, la République de Corée souligne la nécessité d'assurer un financement adéquat de ces programmes afin de maximiser leur contribution à la réalisation des cibles et objectifs de développement durable.

La République de Corée se félicite que la communauté nucléaire mondiale ait accompli de nouveaux progrès dans le renforcement et l'amélioration de la sûreté nucléaire en 2015. Le rapport du Directeur général sur l'accident de Fukushima Daiichi, avec ses cinq volumes techniques et les rapports publiés sur le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire, et en lien avec ce dernier, fournit une riche base de connaissances et de nombreux enseignements tirés pour nous aider dans cet effort essentiel. Nous nourrissons l'espoir que les exploitants et les organismes de réglementation du monde entier appliqueront ces données à leur propre situation. La République de Corée a proposé la mise en place d'un organe consultatif relatif à la sûreté nucléaire en Asie du Nord-est, afin de promouvoir la coopération en matière de sûreté nucléaire à l'échelon régional. Le Gouvernement coréen continuera de poursuivre cette initiative avec les pays voisins.

Étant donné l'intérêt considérable qu'elle accorde à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, la République de Corée appuie fermement le rôle central et indispensable que joue l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire. L'année 2016 est une année importante pour la sécurité nucléaire, avec l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la tenue

couronnée de succès du quatrième et dernier Sommet sur la sécurité nucléaire et la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, en décembre. En sa qualité de Président de la réunion ministérielle de la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire de 2016, et en tant que pays hôte du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2012 à Séoul, la Corée est déterminée à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale afin de traduire cette volonté en actes et de veiller à ce que les normes les plus élevées en matière de sécurité nucléaire soient appliquées à l'échelle mondiale.

La Conférence a examiné l'évolution de la sécurité nucléaire en réponse aux nouvelles menaces telles que le cyberterrorisme. La République de Corée souligne qu'il importe de renforcer la sécurité de l'information dans les installations nucléaires et se félicite des initiatives prises, telles que la Conférence internationale sur la sécurité informatique. À cet égard, la République de Corée contribuera à hauteur d'environ 2,5 millions d'euros aux projets de cybersécurité de l'AIEA au cours des trois prochaines années.

La vérification nucléaire est un pilier central du travail de l'Agence et contribue à créer les conditions nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Étant donné la contribution essentielle que les garanties de l'AIEA apportent à la paix et à la sécurité internationales, la République de Corée note avec satisfaction qu'en 2015, l'Agence a continué d'améliorer les garanties, notamment par le biais de l'application de méthodes de contrôle au niveau de l'État. Nous sommes encouragés par l'acceptation croissante du concept au niveau de l'État et par les efforts déployés par le Secrétariat pour mettre à jour et élargir l'application de cette méthode au titre des garanties intégrées.

La République de Corée se félicite des progrès réalisés dans le règlement de la question nucléaire iranienne. Nous notons que l'Iran continue d'appliquer les mesures de transparence et applique à titre provisoire le protocole additionnel. Nous espérons que l'Iran continuera de faire preuve de la coopération nécessaire pour que l'Agence puisse conclure que toutes les matières nucléaires en Iran sont limitées à des activités pacifiques.

La République de Corée continue d'exhorter la Syrie à coopérer pleinement avec l'Agence en ce qui concerne les questions non résolues relatives au site de Deir el-Zor et aux autres emplacements. Ma délégation reste particulièrement préoccupée par les

allégations faisant état d'un lien entre la Corée du Nord et la construction non déclarée par la Syrie d'un réacteur nucléaire à Deir el-Zor. Les garanties ont pour objectif d'assurer le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire syrien, raison pour laquelle ces allégations graves doivent être vérifiées par les autorités compétentes chargées des garanties.

Cette année, la Corée du Nord a effectué ses quatrième et cinquième essais nucléaires, au mépris des avertissements répétés de la communauté internationale. Comme il est indiqué dans le rapport du Directeur général de l'AIEA de cette année, la Corée du Nord a refusé toutes les garanties et inspections de l'AIEA depuis 2009, tout en continuant de développer ses capacités nucléaires, notamment par le biais de l'exploitation du réacteur de 5 mégawatts à Yongbyon et d'activités de retraitement, qui constituent une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons que la soixantième Conférence générale de l'AIEA, tenue cette année, ait adopté par consensus la résolution sur l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée, résolution qui condamne dans les termes les plus énergiques les cinq essais nucléaires de la Corée du Nord. Nous nous félicitons également de l'adoption des résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016) du Conseil de sécurité, qui envoient un nouveau message ferme et sans équivoque contre le développement nucléaire de la Corée du Nord. La voie que doit prendre la Corée du Nord est claire : abandonner toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, conformément aux normes internationales pertinentes.

À la lumière de son appui durable au travail de l'AIEA pour atteindre notre objectif commun de l'utilisation des atomes pour la paix et le développement, la République de Corée se félicite de marquer le soixantième anniversaire de l'Agence en se portant coauteur du projet de résolution A/71/L.35, relatif au rapport de l'AIEA.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport (voir A/71/322).

La République islamique d'Iran souligne encore une fois le rôle et la responsabilité de l'AIEA dans la facilitation de la pleine réalisation du droit inaliénable de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) en matière de développement, de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris leur droit de participer aux échanges les plus complets possibles de matériel, de matières et d'informations scientifiques et technologiques pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Rappelant les fonctions statutaires et la responsabilité première de l'Agence, qui est d'apporter son concours aux États membres dans l'utilisation pratique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et dans la recherche dans ce domaine, et se félicitant de ses activités y relatives, l'Iran souligne la nécessité d'améliorer davantage ces activités, en particulier afin de répondre aux attentes des États Membres en développement. Dans ce contexte, tout en prenant en compte les applications croissantes de l'énergie nucléaire et le rôle qu'elle joue dans le développement socioéconomique des sociétés, l'Iran est déterminé à continuer d'exercer vigoureusement son droit inaliénable en matière de développement, de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, y compris la mise au point d'un cycle complet du combustible nucléaire au niveau national.

Pour ce qui est du rôle et des fonctions de l'AIEA dans l'application des accords de garanties, l'Iran tient à souligner que toutes ces activités doivent être exécutées en pleine conformité avec les instruments juridiquement contraignants pertinents et prendre en compte les préoccupations et les intérêts des États Membres, en particulier respecter strictement le principe de confidentialité.

Quant aux activités de vérification et de surveillance de l'AIEA en République islamique d'Iran, le Directeur général de l'AIEA, dans ses quatre derniers rapports présentés en 2016 au Conseil des gouverneurs, a certifié le plein respect par l'Iran de ses obligations au titre de l'accord de garanties et la mise en œuvre complète de ses engagements au titre du Plan d'action global commun. La République islamique d'Iran s'est pleinement acquittée de ses engagements, comme cela a été vérifié par l'AIEA et reconnu par tous les participants au Plan d'action, mais les autres parties sont également tenues d'honorer sincèrement tous leurs engagements au titre du Plan d'action et de s'abstenir de toute action qui ne serait pas conforme à sa lettre, son esprit et sa teneur. La mesure récente des États-Unis relative à la prorogation des sanctions contre l'Iran va clairement à l'encontre de leurs engagements au titre

du Plan d'action. Nous exhortons le Gouvernement des États-Unis à dissiper rapidement les préoccupations causées par cette mesure.

L'Iran restera pleinement attaché au Plan d'action global commun en tant qu'instrument multilatéral. Toutefois, il est évident que garantir le maintien de la viabilité du Plan d'action nécessite le plein respect de leurs engagements, en temps opportun, par tous les participants au Plan d'action, et pas seulement l'Iran. En fait, il en va de l'intérêt de la communauté internationale et de tous les participants au Plan d'action.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Directeur général de sa déclaration et de la manière compétente dont il dirige l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il peut compter sur l'appui constant et sans réserve de ma délégation.

Premier pays anglophone des Caraïbes à être devenu membre de l'AIEA, il y a plus de 50 ans, la Jamaïque attache beaucoup d'importance à ses relations avec l'Agence. Depuis 1965, nous avons une tradition longue et fructueuse de coopération avec l'AIEA, conformément à l'importance que nous accordons à la promotion des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et à l'application d'un régime de garanties pour la vérification, la sûreté et la sécurité.

Cette coopération n'a cessé de se renforcer et donne l'occasion à mon gouvernement de bénéficier des compétences techniques spécialisées de l'AIEA dans des domaines prioritaires liés à nos efforts de développement durable, pour l'éducation, la santé et la recherche. Cela comprend notamment des cours de formation, le développement du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, le rétablissement des services publics de médecine nucléaire et la conversion du combustible utilisé dans notre réacteur d'expérience critique à faible puissance intrinsèquement sûre pour passer de l'uranium hautement enrichi à l'uranium faiblement enrichi. L'engagement de travailler avec la Jamaïque a été réaffirmé au moyen d'une série de visites effectuées dans notre pays par de hauts responsables de l'AIEA, dont le Directeur général, que nous avons eu le plaisir d'accueillir, plus tôt en 2016, pour une série de réunions ministérielles.

Nous jugeons encourageantes l'augmentation du nombre de petits États insulaires en développement des Caraïbes qui sont membres de l'Agence et la volonté continue de celle-ci d'appuyer le développement durable

de la région, qui est étroitement lié au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous sommes convaincus que le niveau d'intérêt manifesté augure bien du développement futur de ces relations.

La nature interdépendante des objectifs de développement durable, qui se renforcent mutuellement, fournit de nombreuses possibilités de concrétiser la vision de l'Agence pour l'utilisation pacifique des technologies nucléaires en faveur du développement durable. Ma délégation réaffirme donc l'engagement pris par le Ministre jamaïcain de la science, de l'énergie et des technologies à la soixantième Conférence générale de l'AIEA et à son forum scientifique de 2016, concernant la poursuite de la coopération et de l'appui de la Jamaïque aux travaux de l'Agence dans l'accomplissement de son mandat.

M. Tsymbaliuk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine appuie les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Notre État considère sous un jour positif les activités de l'Agence dans tous les principaux domaines énoncés dans son statut : la sûreté et la sécurité nucléaires, la coopération technique, les garanties et la vérification nucléaire. L'AIEA contribue de façon notable à la réalisation des objectifs mondiaux de développement.

L'énergie nucléaire demeurera une option importante pour réaliser la sécurité énergétique et les objectifs de développement durable au XXI^e siècle. L'Ukraine appuie la décision prise par certains pays de développer, voire d'étendre, leurs programmes civils d'énergie nucléaire. De notre point de vue, la principale condition préalable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques réside dans l'attachement de l'État au régime de non-prolifération et aux normes les plus strictes en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

L'Ukraine, qui compte actuellement 15 réacteurs opérationnels répartis sur quatre centrales nucléaires dans le pays, accorde une grande importance à l'application, à l'échelle mondiale, des normes les plus strictes en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi qu'à leur amélioration constante. Je tiens à informer l'Assemblée que, au cours des deux dernières années, l'Ukraine a adopté et considérablement renforcé le régime national de protection physique de ses installations et matières nucléaires, en introduisant sur tous les sites ukrainiens des plans d'action complets élaborés pour faire face à un éventuel sabotage ou à une crise. Nous sommes également en train de mettre

au point des projets de modernisation des systèmes de protection physique des installations nucléaires et des installations de gestion des déchets nucléaires – projets qui ont notamment été incorporés au plan d'appui à la sécurité nucléaire intégrée de l'Ukraine pour la période allant de 2016 à 2018. L'Ukraine prend donc toutes les mesures nécessaires pour garantir à ses installations et matières nucléaires le plus haut niveau de protection physique. Mon pays assume l'intégralité de ses obligations internationales en matière de sûreté et de sécurité nucléaires et, fort d'un programme d'énergie nucléaire parmi les plus importants d'Europe, demeure un partenaire fiable dans le domaine du nucléaire.

L'Ukraine renouvelle son ferme appui au Programme de coopération technique de l'Agence, dont elle apprécie le rôle dans le développement responsable des applications pacifiques de la technologie nucléaire dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau et du renforcement de la sûreté nucléaire et radiologique. Le Programme de coopération technique constitue un outil puissant pour le partage des connaissances dans le domaine du nucléaire et pour le renforcement des capacités des États membres. Compte tenu des intérêts de l'Ukraine et de la région européenne, nous estimons que la sûreté nucléaire, la médecine nucléaire, la mise hors service des installations, la gestion des déchets radioactifs et la sécurité nucléaire seront à court terme les priorités thématiques de la coopération technique de l'AIEA.

Les projets de coopération technique régionaux et nationaux de l'AIEA ont grandement contribué à la sûreté nucléaire et à l'amélioration de l'efficacité globale des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en Ukraine. En 2016 et 2017, l'Ukraine appliquera un certain nombre des projets nationaux de l'Agence dans des domaines thématiques tels que l'amélioration du système de gestion de la non-conformité en matière de sûreté; la mise en place d'un centre national de compétence en dosimétrie biologique; la fourniture d'assistance au retrait du service et à la gestion des déchets radioactifs sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl; ainsi que le renforcement de l'aptitude à réaliser un examen d'État.

Le 26 avril, l'Ukraine et le monde ont commémoré le trentième anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en rendant hommage à ceux qui ont permis d'atténuer les conséquences de la catastrophe et à ses victimes.

L'Ukraine a proclamé 2016 l'année de la commémoration des liquidateurs et des victimes de la catastrophe de Tchernobyl. Les conséquences désastreuses de l'explosion se sont répercutées dans tout le territoire ukrainien et bien au-delà. Plus de 2 300 villes et villages ont été contaminés par des matières radioactives. Selon le bilan officiel, plus de 1,9 million d'Ukrainiens ont souffert des effets de l'accident, dont plus de 418 000 enfants et 108 000 personnes handicapées. Plus de 35 000 familles ukrainiennes perçoivent une pension parce que, du fait de la catastrophe de Tchernobyl, elles ont perdu leur soutien de famille.

À cet égard, je voudrais annoncer que, dans le cadre du processus de réduction de la contamination nucléaire de la centrale de Tchernobyl, l'Ukraine a achevé, le 29 novembre, l'installation de l'arche de confinement du sarcophage de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous en profitons pour remercier nos partenaires internationaux qui nous ont fourni des fonds et apporté leur assistance dans la réalisation de ce projet.

L'anniversaire de Tchernobyl nous donne une occasion importante d'attirer l'attention sur les problèmes complexes de relèvement, notamment concernant les besoins des zones touchées, et de mobiliser l'assistance internationale pour compléter les efforts d'atténuation au niveau national. C'est également un rappel important des effets et conséquences tragiques susceptibles de découler d'une défaillance technologique impliquant des activités humaines. La catastrophe de Tchernobyl a introduit des changements majeurs dans de nombreux domaines de l'activité humaine, non seulement en Ukraine mais à l'international. Cette catastrophe a eu de lourdes répercussions politiques et a modifié l'attitude du monde entier vis-à-vis de l'énergie nucléaire. Les réglementations et normes internationales de protection contre la radioactivité, ainsi que les stratégies nationales pour le développement de l'énergie nucléaire, la sûreté nucléaire et la gestion des déchets radioactifs ont été largement remaniées.

L'enseignement le plus important tiré de l'accident de Tchernobyl survenu en avril 1986 est qu'il faut veiller à améliorer durablement la sûreté nucléaire et radiologique à l'échelle mondiale. Les connaissances pratiques et théoriques acquises après la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl ont été largement utilisées par les experts pour analyser les causes et conséquences de l'accident survenu en 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi au Japon.

Aujourd'hui, l'Ukraine continue de coopérer avec l'Agence sur les questions relatives à Tchernobyl. En particulier, l'Ukraine met en oeuvre plusieurs grands projets nationaux dans le cadre du Programme de coopération technique pour 2016-2017, dont un concerne la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl et la gestion des déchets radioactifs sur le site de la centrale. Parmi les projets régionaux prévus pour 2016-2017, l'Ukraine attache une grande importance à la mise en oeuvre d'un projet d'appui à la gestion radiologique des zones qui ont été abandonnées à la suite de l'accident de Tchernobyl, ainsi qu'à la diffusion d'informations sur la centrale nucléaire de Tchernobyl.

L'Ukraine se tient prête à coopérer activement avec l'Agence sur les questions relatives à Tchernobyl dans le cadre du prochain cycle de projets du Programme de coopération technique pour 2018-2019, en continuant à mettre en oeuvre, entre autres, un projet national visant à soutenir la mise hors service de la centrale nucléaire de Tchernobyl et la gestion des déchets radioactifs sur le site de la centrale et dans la zone d'exclusion.

L'Ukraine salue le rôle de chef de file que joue l'Agence s'agissant du régime de non-prolifération nucléaire. Nous réaffirmons notre appui aux activités de l'Agence visant à renforcer l'efficacité et à améliorer le système de garanties, et nous nous félicitons que l'Agence s'efforce d'empêcher que l'énergie nucléaire destinée à des fins pacifiques soit utilisée à des fins militaires. L'Ukraine est et restera déterminée à atteindre les objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord de garanties généralisées et du protocole additionnel y relatif qu'elle a conclu.

Grâce à la coopération fructueuse entre le Gouvernement ukrainien et l'Agence tout au long de 2015, notamment à l'engagement pris par l'Ukraine de s'acquitter de ses obligations internationales, ainsi qu'au système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires qui a été effectivement lancé dans mon pays, l'Agence a été en mesure de tirer une conclusion générale concernant l'Ukraine en 2015, notamment en attestant que toutes les matières nucléaires en Ukraine sont utilisées exclusivement à des fins pacifiques. Pour sa part, l'Ukraine est déterminée à continuer de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord qu'elle a passé avec l'AIEA, conformément aux normes du droit international relatif aux installations et matières nucléaires situées

sur tout le territoire ukrainien, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, qui incluent la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol.

Nous prenons acte du professionnalisme dont a fait preuve le Secrétariat en préparant le rapport annuel de l'AIEA pour 2015 (voir A/71/322), fondé sur les normes du droit international, le statut de l'Agence et les accords de garanties respectifs. L'Ukraine estime que le rapport annuel pour 2015, établi par l'Agence et approuvé par le Conseil des gouverneurs en juin, reste conforme au droit international et à la résolution 68/262, du 27 mars 2014, concernant l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous sommes fermement opposés à toute mesure, y compris dans le cadre de l'AIEA, qui viserait à légitimer l'occupation temporaire, par la Fédération de Russie, d'une partie du territoire ukrainien souverain de Crimée.

M. Perren (Suisse) : Parmi les nombreux défis que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a eu à surmonter cette année, je souhaite souligner en particulier celui de la sécurité nucléaire. Face à ce défi, notre réaction ne peut être efficace que si nous abordons la sécurité nucléaire dans un contexte global et de manière exhaustive. De par l'adhésion quasi universelle à l'Agence et son expertise unique en son genre, elle constitue la meilleure base pour renforcer les vastes efforts dans le domaine de la sécurité nucléaire et les nombreuses initiatives existantes.

Après le dernier Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu à Washington cette année, l'Agence a eu l'occasion de maintenir l'élan politique et de combler les lacunes restantes dans le système mondial de sécurité nucléaire avec sa deuxième Conférence sur la sécurité nucléaire en décembre 2016. À notre avis, la déclaration ministérielle, approuvée lors de cette conférence après de longs mois de négociations intenses et difficiles, ne réussit que partiellement à envoyer un message clair, ambitieux et tourné vers l'avenir.

Tout en reconnaissant la responsabilité fondamentale des États en matière de sécurité nucléaire, nous ne pouvons ignorer l'un de ses volets essentiels, c'est-à-dire la sécurité du matériel nucléaire à usage militaire. Ce matériel militaire constitue, avec environ 83 %, la vaste majorité de tout le matériel nucléaire mondial existant. Il est pour la plupart composé des matières les plus sensibles, à savoir l'uranium hautement enrichi et le plutonium retraité. Or, ce matériel militaire n'est pas couvert par un accord

multilatéral. Nous regrettons l'absence de toute mention spécifique du matériel militaire dans la déclaration mentionnée plus haut, car cela envoie un mauvais signal à la communauté internationale, à savoir qu'en termes de sécurité nucléaire, seule la part des 17 % que représente le matériel civil pose un problème digne d'attention.

La Suisse maintiendra son engagement à continuellement sauvegarder et renforcer la sécurité de toutes les matières nucléaires, et ce, quel qu'en soit l'usage. Nous continuerons à soutenir le travail important de l'Agence dans ce domaine et j'ai le plaisir d'annoncer que mon pays fera une contribution extraordinaire au Fonds pour la sécurité nucléaire.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général, M. Yukiya Amano, de sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/71/322). Le Japon voudrait également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Turkménistan, en sa qualité de nouveau membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Depuis 60 ans, l'AIEA appuie le régime mis en place par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en promouvant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et en œuvrant en faveur de la non-prolifération nucléaire. Avec l'action énergique menée par M. Amano à sa tête, l'Agence a joué un rôle essentiel dans les activités de surveillance et de vérification de la mise en œuvre du Plan d'action global commun, dans les efforts visant à régler la question du programme nucléaire et de missiles de la Corée du Nord et dans la promotion des objectifs de développement, par l'entremise de l'initiative « L'atome au service de la paix et du développement ». Le Gouvernement japonais est favorable à ce que M. Amano soit réélu au poste de Directeur général de l'AIEA, en vue de la poursuite de ces efforts.

Le Japon appuie fermement l'initiative « L'atome au service de la paix et du développement » lancée par M. Amano et se félicite de la contribution que l'AIEA apporte au développement socioéconomique mondial grâce à ses compétences spécialisées en matière d'application des sciences et technologies nucléaires. Nous espérons que ces activités de l'AIEA contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Japon est fier de l'appui qu'il apporte aux programmes de coopération technique de l'AIEA. En 2015, le Japon s'est engagé à versé 25 millions de dollars à l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, sur une

période de cinq ans. Nos contributions financent un large éventail de projets, y compris des projets visant à lutter contre l'épidémie du virus Zika et à renforcer les laboratoires diagnostiques vétérinaires en Afrique.

Parvenir durablement à un haut niveau de sécurité nucléaire et de non-prolifération constitue un défi permanent. À mesure qu'augmente le nombre de centrales nucléaires, il devient encore plus important de renforcer la sûreté nucléaire au niveau international et le système des garanties de l'AIEA. Le Japon continuera de coopérer avec l'AIEA pour promouvoir l'universalisation et l'application efficace des conventions pertinentes, pour développer les ressources humaines et pour aider l'AIEA à améliorer l'efficacité et l'efficacité des garanties.

Les Sommets sur la sécurité nucléaire, organisés depuis 2010, ont permis de sensibiliser la communauté internationale et ont facilité la réalisation de diverses activités. Le Japon estime que l'AIEA doit maintenant faire fond sur ces réalisations et jouer un rôle central dans les efforts déployés dans le monde entier pour promouvoir la sécurité nucléaire. À cet égard, le Japon félicite l'AIEA pour le succès de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire qu'elle a organisée la semaine dernière et entend appuyer ses travaux et ses efforts en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire.

Le Japon continue d'apporter son appui au Plan d'action global commun, car celui-ci permettra de renforcer le régime international de non-prolifération et est un facteur de stabilité dans la région du Moyen-Orient. Le Japon souligne l'importance de la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun par tous les acteurs concernés. Le Japon se félicite du rôle essentiel que joue l'AIEA dans la surveillance et la vérification du Plan d'action global commun et continuera d'apporter son appui et sa contribution à sa mise en œuvre soutenue.

Les provocations de la Corée du Nord, notamment les deux essais nucléaires et les nombreux tirs de missiles balistiques effectués cette année, représentent un sérieux défi pour la sécurité internationale et le régime de non-prolifération nucléaire et une menace de plus en plus grave. Il est essentiel que la communauté internationale veille à l'efficacité des sanctions imposées à la Corée du Nord en appliquant strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2321 (2016), adoptée à l'unanimité le 30 novembre.

Le Japon exhorte la Corée du Nord à prendre sans tarder des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation. La Corée du Nord doit notamment renoncer à toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants, y compris les activités d'enrichissement d'uranium, de façon complète, vérifiable et irréversible; cesser immédiatement toutes les activités y relatives; se remettre en conformité avec le TNP; et agir dans le strict respect de l'accord de garanties qu'elle a conclu avec l'AIEA. À cet égard, le Japon est favorable à ce que l'AIEA continue d'être saisie de cette question.

Cette année marque le soixantième anniversaire de l'adoption du Statut de l'AIEA. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Japon exprime sa ferme détermination à continuer de contribuer à assurer et promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à renforcer la non-prolifération nucléaire.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que l'Inde s'est portée coauteur du projet de résolution A/71/L.35 relatif aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous nous réjouissons du fait que l'AIEA célèbre son soixantième anniversaire cette année. Il s'agit là d'une excellente occasion de réfléchir au rôle essentiel que l'AIEA a joué en s'acquittant de son mandat et en apportant son concours aux pays désireux d'exploiter l'énergie nucléaire en toute sûreté et sécurité, ainsi que dans le cadre de ses activités de coopération technique pour faire bénéficier ses États membres des applications nucléaires. Nous appuyons la nouvelle devise, « L'atome au service de la paix et du développement », annoncée par le Directeur général, M. Yukiya Amano.

L'Inde a toujours soutenu que l'énergie nucléaire était une option importante pour répondre à l'augmentation de la demande énergétique, et elle n'a eu de cesse de faire part de sa préoccupation concernant les changements climatiques et la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Après l'adoption d'un programme international de lutte contre les changements climatiques arrêté à la Vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Paris, le moment est venu de continuer à renforcer le rôle de l'AIEA dans l'expansion d'une utilisation sûre de l'énergie nucléaire. Nous accueillons avec satisfaction la publication par l'Agence du manuel intitulé *Climate Change and Nuclear Power 2015* (Changements climatiques et puissance

nucléaire en 2015), qui explique que l'énergie nucléaire est une des sources d'énergie à faibles émissions de carbone disponibles aujourd'hui et comment elle peut contribuer à relever le défi du climat et de l'énergie. Nous encourageons l'Agence à continuer de participer aux activités qui présentent une image équilibrée de l'énergie nucléaire et de son potentiel en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'Inde attache une grande importance aux activités de l'Agence dans les divers domaines de la science nucléaire. Elle contribue à ces activités en participant aux réunions techniques et aux projets de recherche coordonnée. Le programme et les réalisations de l'Agence en ce qui concerne les applications nucléaires dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé humaine et de la nutrition, de la gestion des ressources hydriques, de la protection de l'environnement et dans le domaine industriel sont extrêmement utiles pour répondre aux besoins des pays en développement.

Nous souhaitons également complimenter l'Agence pour l'organisation réussie de la deuxième Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui s'est déroulée du 5 au 9 décembre à Vienne. L'Inde appuie le rôle central que joue l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire. La déclaration ministérielle publiée à l'occasion de cette conférence souligne les dangers que posent le terrorisme nucléaire et les menaces émergentes à la sécurité nucléaire, y compris dans le cyberspace, et décrit la manière dont la technologie peut être utilisée pour atténuer ces menaces. L'Inde demeure déterminée à appuyer les travaux de l'AIEA.

M. Kim In Ryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à clarifier sa position concernant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/71/322), qui fait l'objet de la présente séance, et qui donne une vision profondément déformée de la réalité de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La question nucléaire dans la péninsule coréenne est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée.

Si les États-Unis n'avaient pas été hostiles envers la République populaire démocratique de Corée et ne l'avaient pas menacée avec leurs armes nucléaires, il n'y aurait même pas de question nucléaire dans la péninsule de Corée, qui ne se serait pas transformée en un foyer de tensions pour le monde. La cause profonde des menaces

nucléaires qui persistent dans la péninsule coréenne, et font que la situation échappe si souvent à tout contrôle, est imputable à la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée s'est dotée d'une capacité de dissuasion nucléaire pour se protéger des menaces nucléaires constantes émanant des États-Unis; c'est une mesure de légitime défense qui est justifiée. Au mépris de ces faits, l'AIEA présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport truffé de préjugés et d'injustice, prenant le parti de la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée.

Ce rapport contribue aux pressions extrêmement dangereuses exercées par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée depuis que celle-ci a effectué un essai nucléaire. Il ne fait aucune mention des menaces et du chantage nucléaires des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, mais critique unilatéralement le programme nucléaire d'une autre partie. Cela ne contribue en rien au règlement de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. Si l'AIEA aspire réellement à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne, elle doit commencer par demander des comptes aux États-Unis, qui menacent la République populaire démocratique de Corée avec leurs armes nucléaires.

C'est l'AIEA elle-même qui a fait naître les soupçons concernant les installations nucléaires pacifiques de la République populaire démocratique de Corée dans les années 90, à l'instigation des États-Unis, et a contraint la République populaire démocratique de Corée à quitter l'Agence et à se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu les rapports annuels de l'AIEA ni les résolutions de son conseil des gouverneurs, qui ne sont que falsifications et préjugés, et elle les rejette catégoriquement dans leur ensemble.

La politique extrêmement hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée a mené la situation dans la péninsule coréenne à un pas de la guerre. En dépit de la profonde préoccupation de la communauté internationale, les États-Unis continuent de se livrer à des exercices militaires conjoints agressifs chaque année, dont la République populaire démocratique de Corée est la cible, et achèment leurs moyens stratégiques, notamment leurs moyens de frappe nucléaire, en Corée du Sud.

La politique et la ligne de conduite constantes de la République populaire démocratique de Corée consistent à renforcer de manière notable ses capacités nucléaires afin de protéger l'État et le système social des menaces de guerre nucléaire que font peser les États-Unis.

L'intimidation nucléaire des plus odieuses qu'exercent les États-Unis ne fait que pousser la République populaire démocratique de Corée à continuer de renforcer ses capacités nucléaires. Comme la République populaire démocratique de Corée l'a fait savoir publiquement, la standardisation de ses têtes nucléaires lui permettra de produire différents types de têtes nucléaires, petites, légères et diversifiées dans les quantités souhaitées.

Perturbés par le renforcement rapide des capacités nucléaires stratégiques de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis cherchent maladroitement à mettre la pression sur la République en mobilisant leurs partisans dans les enceintes internationales, notamment à l'ONU. Les États-Unis ont beau employer tous les moyens pervers, s'agitant dans tous les sens, nous n'y voyons rien d'autre que les convulsions ridicules d'un homme vaincu poussé à l'extrême d'une confrontation tous azimuts avec la République populaire démocratique de Corée. Nous avons gagné l'option de la légitime défense en nous dotant d'une forte puissance de dissuasion nucléaire et nous continuons d'aiguiser la lame de l'épée nucléaire de la justice, conformément à la ligne de conduite de notre parti, pour empêcher qu'une guerre nucléaire ne soit imposée par les États-Unis et préserver la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région.

Tant que les États-Unis persisteront à imposer des sanctions et des pressions frénétiques contre la République populaire démocratique de Corée, au lieu de reconnaître le statut stratégique de la République en tant que puissance nucléaire digne de ce nom, de rester prudents et de faire preuve de retenue, nous répondrons avec des mesures vigoureuses et résolues. En tant qu'État doté d'armes nucléaires, ainsi que de tous les moyens nécessaires pour contrer l'hégémonie nucléaire des États-Unis, la République populaire démocratique de Corée répondra aux armes nucléaires de la tyrannie par les armes nucléaires de la justice.

M. Mutawa (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Agence internationale de l'énergie

atomique et pour l'efficacité avec laquelle l'Agence promeut les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Cette année marque le soixantième anniversaire de l'adhésion des Émirats arabes unis à l'AIEA. Les Émirats arabes unis sont conscients du rôle critique et central que joue l'AIEA dans la promotion de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, en vue d'aider les États à élaborer des programmes d'énergie nucléaire nationaux et à développer d'autres applications pacifiques.

L'AIEA continue aussi de jouer un rôle clef en faveur de l'échange de connaissances scientifiques et d'expertise nucléaire entre ses États membres. À cet égard, les Émirats arabes unis réaffirment leur volonté de travailler en étroite collaboration avec l'AIEA, dont ils respectent les normes, comme cela est souligné dans les principes de la politique nucléaire du Gouvernement.

Les Émirats arabes unis sont au nombre des États membres de l'AIEA qui sont en train de mettre au point un programme nucléaire civil, le premier réacteur devant être mis en service en 2017. Depuis le lancement de leur programme nucléaire national, les Émirats arabes unis ont réalisé des progrès considérables. Le taux d'avancement dans la construction de quatre réacteurs nucléaires à la centrale nucléaire de Barakah a atteint un peu plus de 70 %, et celui de la première unité un peu plus de 90 %. Les Émirats arabes unis se félicitent de leur partenariat fructueux avec l'AIEA, dont nous appliquons en permanence les directives et dont nous recevons l'appui dont nous avons besoin. Et nous contribuons aussi à la réalisation de ces programmes grâce à notre expertise.

Les Émirats arabes unis continuent de bénéficier des missions d'examen de l'Agence. Mon pays a en effet accueilli six missions d'examen depuis 2011 et s'attend à en accueillir cinq autres au cours des deux prochaines années, ce qui coïncidera avec l'entrée du projet national d'énergie nucléaire dans sa phase opérationnelle. Les missions d'examen sont chargées d'étudier différents domaines de l'infrastructure nucléaire, de la sécurité nucléaire, de la planification des interventions d'urgence et de la sûreté nucléaire.

Nous apprécions les efforts déployés par l'AIEA à l'appui d'un développement mondial responsable de l'énergie nucléaire, notamment en organisant des conférences de haut niveau sur l'énergie nucléaire, ce qui constitue un aspect important de ses travaux. Les Émirats arabes unis attendent avec intérêt d'accueillir la prochaine Conférence internationale sur l'énergie

nucléaire au XXI^e siècle, qui doit se tenir au niveau ministériel à Abou Dhabi en octobre 2017. Cette conférence devrait jouer un rôle important pour mettre en lumière la contribution de l'énergie nucléaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous réaffirmons à cet égard que nous sommes prêts à mettre à disposition notre longue et fructueuse expérience en matière d'organisation de manifestations internationales de haut niveau aux fins du succès de cette conférence et de la réalisation de ses objectifs.

Les Émirats arabes unis saluent aussi le rôle central de l'AIEA dans le transfert de la technologie et du savoir à l'appui des besoins en matière de développement des États membres, étant donné que le programme de coopération technique de l'AIEA contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous saluons aussi les efforts faits par le Département de la coopération technique et nous nous félicitons de son engagement effectif et de l'appui précieux qu'il fournit aux Émirats arabes, ainsi que du renforcement de la coopération grâce aux échanges des pratiques optimales et aux partenariats stratégiques.

L'Agence déploie d'énormes efforts pour promouvoir la promotion de la sûreté nucléaire dans le monde, et mon pays appuie le rôle central qu'elle joue dans ce domaine, car la mise en place des normes les plus élevées en matière de sûreté nucléaire est un aspect essentiel de l'utilisation fructueuse et durable de l'énergie nucléaire. Les Émirats arabes unis estiment que l'AIEA joue un rôle central dans la promotion de la sécurité nucléaire en encourageant la coopération et la mise en commun des pratiques optimales, et est la mieux placée pour coordonner les efforts internationaux. Mon pays accorde aussi une grande importance à la Convention sur la sûreté nucléaire et aux mécanismes d'examen par les pairs. C'est pourquoi les Émirats arabes unis appellent tous les États engagés dans des activités nucléaires intensives qui n'ont pas encore adhéré à cette Convention à le faire et à la mettre en œuvre sans tarder. À cet égard, les Émirats arabes unis se félicitent de l'entrée en vigueur de la Convention amendée sur la protection physique des matières nucléaires.

Par ailleurs, mon pays reconnaît l'importance du rôle joué par le système de l'AIEA en tant que mécanisme de vérification, qui garantit que les matières et les installations nucléaires sont utilisées à des fins exclusivement pacifiques. De même que le Protocole additionnel constitue un outil important permettant à l'AIEA d'atteindre cet objectif. Nous encourageons

à cet égard les États qui ne l'ont pas encore adopté à le faire sans tarder. Je dois dire ici aussi que les États dont la nature pacifique de leurs activités nucléaires pose question doivent prendre les mesures nécessaires pour répondre aux préoccupations internationales et réinstaurer la confiance dans le caractère pacifique de ces programmes. À cet égard, nous demandons à l'Iran de s'acquitter des obligations internationales qu'il a contractées afin de dissiper ces craintes, et nous exprimons aussi notre préoccupation au sujet du développement par la Corée du Nord de ses capacités nucléaires et balistiques et nous la prions de s'abstenir de tout essai nucléaire.

Pour terminer, les Émirats arabes unis espèrent vivement poursuivre leur coopération avec l'AIEA et la communauté internationale et expriment leur gratitude au Directeur général, M. Amano, et au Secrétariat de l'AIEA pour les formidables résultats obtenus par l'Agence, tel qu'il ressort de son rapport annuel.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir établi un rapport complet sur les activités menées par l'AIEA en 2015 (voir A/71/332), ainsi que de sa déclaration liminaire. Ma délégation se félicite de la compétence et du leadership dont il a fait preuve dans la promotion de la contribution inestimable des sciences et de la technologie nucléaires à la paix et à la prospérité. Elle salue les efforts constants qu'il déploie pour appuyer les États membres.

S'agissant de la coopération technique, l'Indonésie se félicite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et note avec intérêt que 13 des 17 objectifs sont directement liés au domaine de compétence de l'AIEA. Nous pensons que le Programme de coopération technique de l'Agence joue un rôle essentiel en tant que principal moyen pour l'Agence de réaliser ces objectifs. C'est pourquoi nous soulignons le fait qu'il faut assurer au Fonds de coopération technique un financement suffisant et prévisible.

Depuis qu'elle est devenue membre de l'Agence en 1957, l'Indonésie a toujours été profondément attachée au Programme de coopération technique de l'AIEA. Elle a largement bénéficié de la coopération de l'AIEA dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, de l'eau, et pour d'autres utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et elle est maintenant prête à proposer une coopération technique à d'autres pays en

développement. L'Agence nationale d'énergie nucléaire de l'Indonésie, centre de collaboration de l'AIEA pour les technologies d'inspection, de test et de diagnostics non destructifs, est située à Jakarta et est prête, entre autres, à servir cet objectif.

Dans le cadre de notre attachement au Programme de coopération technique dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'Indonésie a lancé en 2015 une initiative de renforcement des capacités régionales visant à promouvoir la mobilisation des ressources et l'utilisation optimale des ressources régionales aux fins du renforcement des capacités. Nous remercions sincèrement les États membres et le Secrétariat de leur appui à la bonne mise en œuvre de cette initiative. L'Indonésie se félicite de l'organisation de la première conférence internationale du Programme de coopération technique, qui doit avoir lieu en mai 2017. Nous assurons l'Agence de notre appui et contribution à cet événement, s'agissant notamment de promouvoir le partenariat aux fins du renforcement des capacités dans la région de l'Asie et du Pacifique.

S'agissant des applications nucléaires, nous nous félicitons des nombreux progrès faits dans la promotion des sciences et de la technologie dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé, de l'industrie et de l'environnement. Un exemple édifiant en est la modernisation des laboratoires de l'Agence à Seibersdorf, qui sont essentiels pour le maintien de l'assistance et de l'appui aux États membres, en particulier la coordination des activités de recherche. L'Indonésie apprécie le travail qu'effectuent les Amis de la rénovation des laboratoires d'applications nucléaires à cet égard et est prête à continuer de travailler avec eux.

En 2015, l'Indonésie a créé un parc national de science et technologie et trois parcs agrotechniques pour stimuler les progrès de la science et de la technologie. Nous avons organisé pour les autres États Membres des formations et des bourses sur la sélection par mutation, les programmes d'aliments irradiés destinés aux organismes de gestion des secours et les applications industrielles.

S'agissant de la sûreté nucléaire, l'Indonésie a constaté une augmentation de la confiance nationale et de l'acceptation publique de l'énergie nucléaire, alors qu'elle s'engage dans un programme d'énergie nucléaire, qui comprend la construction de réacteurs de puissance à des fins non commerciales. Nous nous félicitons des nombreuses activités en matière de sûreté nucléaire qui sont réalisées en Indonésie en coopération avec

l'Agence afin de soutenir ce programme, notamment la mission d'examen de site et de conception basée sur les événements externes, qui a été menée au quatrième trimestre de 2016. Nous avons également financé récemment une mission d'examen de la préparation aux situations d'urgence afin d'évaluer notre système national de préparation aux urgences nucléaires.

En ce qui concerne la sécurité nucléaire, l'Indonésie salue l'adoption du communiqué et des plans d'action du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016. Nous espérons que les résultats de ce sommet et des sommets précédents pourront être mis en œuvre pour appuyer l'Agence en tant que principale entité chargée de la promotion et de la coordination des objectifs et activités en matière de sécurité nucléaire. Dans le cadre de l'exécution de ses engagements en matière de sécurité nucléaire, l'Indonésie a réussi à convertir de l'uranium hautement enrichi (UHE) en uranium faiblement enrichi en août 2016, en collaboration avec le Gouvernement des États-Unis. Cette réussite a marqué une étape importante pour l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'uranium hautement enrichi, et atteste de l'attachement de l'Indonésie au renforcement de la sécurité nucléaire.

Nous avons également inauguré le Centre d'excellence indonésien sur la sécurité nucléaire et la préparation aux situations d'urgence. S'agissant de la mise en œuvre des traités relatifs à la lutte contre le terrorisme, nous avons ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et l'amendement y relatif en 2009, ainsi que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire en 2014.

Nous continuons d'appuyer le rôle de l'Agence dans le domaine des garanties nucléaires, en particulier pour ce qui est de la vérification de la mise en œuvre du Plan d'action global commun entre l'Iran et le groupe des E3+3. Nous espérons que toutes les parties appliqueront de bonne foi cet accord historique et réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie la mise en œuvre du Plan d'action. Toutefois, nous notons avec regret que l'application des garanties dans plusieurs régions du monde doit encore être réalisée. L'Indonésie soutient fermement le rôle joué par l'Agence dans l'accomplissement de ce mandat, qui devrait contribuer au maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Nous continuerons d'observer l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre du

Plan d'action global commun. Nous avons bon espoir que l'application de cet accord à l'avenir permettra au programme nucléaire iranien d'être considéré comme celui de tout autre État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

S'agissant de la gestion, l'Indonésie prend note des efforts faits par le Secrétariat de l'AIEA pour accroître la représentation des pays sous-représentés dans le recrutement du personnel de l'Agence, en particulier au niveau des professionnels et des cadres. Ces efforts doivent être intensifiés, et nous demandons au Directeur général d'en faire une priorité et d'assurer un équilibre entre les sexes au sein du personnel et dans les programmes de l'Agence.

En tant que membre engagé de l'AIEA, l'Indonésie continue d'appuyer l'Agence de différentes manières : elle est notamment devenue l'auditeur externe de l'AIEA pour la période 2016-2017. Nous réitérons l'importance du rôle que joue l'Agence dans la promotion de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, et de sûreté et de sécurité nucléaires. Nous espérons sincèrement que la coopération entre l'Indonésie et l'Agence continuera de s'élargir et de se développer. Nous nourrissons également l'espoir que l'Agence renforcera sa collaboration et son appui dans le domaine des applications de la science et de la technologie nucléaires dans la région.

Encore une fois, nous exprimons nos profonds remerciements à l'Agence pour le rôle irremplaçable qu'elle joue en encourageant et en soutenant la mise au point et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, le transfert de technologie aux pays en développement, et la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. Aussi l'Indonésie est-elle heureuse de se joindre aux autres pour coparrainer le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/71/L.35), et nous sommes prêts à poursuivre notre appui aux travaux fructueux de l'Agence.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres pour féliciter chaleureusement le Secrétaire général désigné, M. António Guterres, et présenter ses sincères remerciements et sa gratitude au Secrétaire général sortant, M. Ban Ki-moon.

Le Bangladesh remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

de la présentation de son rapport de 2015 (voir A/71/322) et saisit cette occasion pour lui réitérer ses félicitations à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'Agence. Nous comptons que l'Agence poursuivra ses efforts pour atteindre ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans le Statut.

Le Bangladesh apprécie à sa juste son partenariat avec l'AIEA. Nous utilisons efficacement les techniques nucléaires à des fins pacifiques depuis un certain temps déjà. Toutefois, notre initiative relative à la production d'énergie nucléaire est relativement récente. Le Bangladesh considère que l'énergie nucléaire est une source de production d'électricité respectueuse de l'environnement et économiquement viable, qui répond à la demande croissante d'électricité et libère notre potentiel de développement grâce à l'augmentation de la productivité et à une croissance soutenue. Notre objectif est de produire au moins 4 000 mégawatts d'électricité à partir de sources nucléaires d'ici à 2030, soit 10 % de la production totale d'électricité visée d'ici là. Pour atteindre cet objectif, nous avons lancé la construction de la centrale nucléaire de Rooppur, la première de ce type dans le pays.

Parmi les faits nouveaux, l'Autorité de réglementation de l'énergie atomique du Bangladesh a délivré cette année un permis de site pour le projet, après avoir procédé à un examen et à une évaluation approfondis d'un an de tous les documents réglementaires nécessaires, conformément aux directives pertinentes de l'AIEA. Un concept de référence pour la conception des centrales électriques a été sélectionné pour le projet de centrale nucléaire de Rooppur, conformément au concept de base que l'AIEA recommande pour tout pays primo-accédant.

Dans l'intervalle, une mission de suivi portant sur l'examen intégré de l'infrastructure nucléaire a noté avec satisfaction les progrès tangibles accomplis par le Bangladesh, à la lumière des recommandations et des suggestions faites en 2011. Les autorités compétentes ont donné la priorité à la réglementation et au contrôle de tous les aspects liés à la sécurité et à la protection physique des matières et installations nucléaires, notamment la sûreté de la gestion des déchets, la sûreté des transports, la protection des matières radioactives et la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

L'AIEA est depuis longtemps notre partenaire principal pour la promotion d'applications sûres de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques par le biais de programmes de coopération

technique dans le cadre, notamment, de l'Accord régional de coopération. Nous avons bénéficié d'une coopération soutenue pour développer nos capacités en matière d'application des sciences et techniques nucléaires. Le Bangladesh a également reçu un appui au titre de l'Accord régional de coopération. Nous espérons que ce soutien de l'AIEA se poursuivra à l'avenir, afin de pouvoir répondre à l'évolution des besoins et des exigences sur le terrain.

Le Bangladesh souhaite renforcer sa coopération avec l'AIEA dans les jours à venir, en vue de renforcer collectivement la sécurité et la sûreté nucléaires à l'échelle mondiale et de promouvoir l'application des sciences et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous estimons qu'elles sont de la plus haute importance pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Toutes les personnes ici présentes – y compris le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Amano – savent que la question de la non-prolifération nucléaire représente l'un des piliers des priorités nationales de la Syrie, aussi bien en paroles qu'en actes. Très tôt, en effet, dès 1968 pour être précis, mon pays a entamé sa procédure d'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En ce sens, nous étions en avance par rapport à certains pays, y compris de l'Union européenne, qui prétendent aujourd'hui se soucier du régime de non-prolifération.

Mais, dans le même temps, plusieurs membres de l'Union européenne – l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et à l'Italie – mais aussi la Turquie, ont des armes nucléaires déployées sur leur territoire, en violation flagrante des dispositions du TNP. En outre, la Syrie a signé son accord de garanties avec l'AIEA en 1992 et, le 27 octobre 2003, lorsqu'il était membre du Conseil de sécurité, mon pays a présenté, au nom du Groupe des États arabes, un projet de résolution, qui est encore en bleu à ce jour et qui hante les couloirs du Conseil de sécurité, dont le but était d'établir une zone exempte d'armes nucléaires et une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La crédibilité de notre attachement national au régime de non-prolifération est donc claire et sans équivoque. J'ajoute que le projet de résolution en question était conforme aux buts et dispositions de l'AIEA, mais il s'est heurté aux objections des États-Unis d'Amérique et de leur délégation au Conseil de sécurité, qui ont menacé d'y mettre leur veto.

D'aucuns continuent de nier le fait que la seule vraie menace nucléaire au Moyen-Orient est le fait qu'Israël possède des armes nucléaires et leurs vecteurs. Les missiles nucléaires israéliens, qui ont une portée de 5 000 kilomètres, peuvent atteindre les zones les plus reculées de notre région. Ces mêmes personnes continuent de nier ces faits et mettent en avant des faux-semblants pour détourner l'attention de la menace israélienne réelle qui pèse sur les populations de la région et du monde entier, étant donné que la portée des missiles nucléaires israéliens est de 5 000 kilomètres, voire plus. La question qui se pose est donc la suivante : pourquoi et grâce à qui Israël a-t-il mis au point ces armes nucléaires d'une portée de plus de 5 000 kilomètres? C'est la même attitude qui n'est ni impartiale, ni objective qui démontre la fausseté du discours des pays européens prétendument en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les mêmes pays européens fournissent des matières et technologies nucléaires à Israël depuis des décennies, ce qui lui a permis d'accéder au statut de puissance nucléaire, notamment des sous-marins de pointe allemands capables de lancer des missiles nucléaires. Les Européens ont tout fait, jusqu'à l'absurde, pour veiller à ce que la question des armes nucléaires d'Israël ne soit pas examinée aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenues en 2010 et en 2015 à New-York. Ils ont tout mis en oeuvre pour faire échouer la Conférence de 2012, afin de permettre à Israël de continuer à mettre au point des armes nucléaires, au détriment de la sécurité et de la sûreté des populations de notre région. Cela démontre la sélectivité et le système de deux poids, deux mesures qui sont appliqués.

Le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'agression militaire qu'a menée Israël contre mon pays en 2007, ni son refus de coopérer avec l'Agence et de permettre à ses inspecteurs de vérifier la source de la contamination nucléaire probable résultant des missiles israéliens utilisés pour détruire le site de Deir el-Zor. Le refus persistant d'Israël de coopérer avec l'AIEA et la poursuite du développement de ses capacités nucléaires militaires en dehors du contrôle international sont manifestes. De nombreux appels ont été lancés pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, mais tous ces appels sont restés lettre morte. Cela sape la crédibilité du régime de non-prolifération et menace la stabilité et la sécurité des pays et des peuples du Moyen-Orient. Tous ces faits

sont documentés et connus, et l'AIEA est au courant. Nous aurions aimé que le Directeur général de l'AIEA aborde clairement ces questions dans sa déclaration, au lieu d'avoir recours à des expressions vagues, telles que « il est fort probable » et autres.

Les États Membres sont attachés au respect du Statut de l'AIEA. Les États-Unis d'Amérique auraient dû transmettre à l'AIEA les informations dont ils disposaient avant la destruction du bâtiment en question, plutôt que huit mois plus tard. Le même principe s'applique à Israël, qui n'a fourni aucune information à l'AIEA. Si les informations dont on dispose sont bonnes, ce qui est réellement survenu c'est une incursion militaire sur le territoire syrien et dans l'espace aérien de la Turquie. Or l'AIEA n'est pas intervenue pour appliquer son mandat, et elle n'a pas non plus pris de mesures au titre de ses prérogatives et responsabilités, face à cette violation flagrante par Israël de ses engagements internationaux. Je voudrais lire ici un paragraphe des mémoires de M. Mohamed El-Baradei, l'ancien Directeur général de l'AIEA, intitulés *The Age of Deception : Nuclear Diplomacy in Treacherous Times* :

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'un des exemples les plus étranges et les plus frappants de l'hypocrisie nucléaire, qui est multilatérale et multidimensionnelle, est très certainement le bombardement par Israël, en septembre 2007, de l'installation de Deir el-Zor, en Syrie, et les suites de cette attaque. Presque immédiatement après ce bombardement, des spéculations autour du fait que ce site aurait abrité une installation nucléaire sont apparues. La Syrie a nié ces accusations. Officiellement, Israël et les États-Unis ont gardé le silence, bien que des responsables des États-Unis aient évoqué, sous couvert de l'anonymat, cette question avec les médias. Je me suis exprimé avec fermeté, signalant que tout pays ayant des informations indiquant que l'installation bombardée était de caractère nucléaire avait l'obligation juridique d'en faire état à l'AIEA. Mais personne n'a présenté de telles informations. Pendant les six semaines qui ont suivi le bombardement – la période la plus cruciale pour que nous puissions voir l'intérieur de l'installation – il nous a été impossible d'obtenir ne serait-ce qu'une seule image à haute résolution prise par des satellites commerciaux. »

(l'orateur reprend en arabe)

Les conclusions de l'AIEA au sujet de l'attaque contre Deir el-Zor se fondent pour l'essentiel sur les photos et les analyses fournies par la Central Intelligence Agency des États-Unis. Cela soulève donc de nombreuses questions concernant la crédibilité des informations qu'a reçues l'AIEA, et sur la nature des documents qui les étayaient, surtout si l'on tient compte du fait qu'elles ont été présentées par un pays qui est – c'est notoire – animé de motivations anti-syriennes, et des précédents à cet égard, vu le catastrophique dossier iraquien dont les erreurs ont conduit à l'invasion de l'Iraq, à la destruction des infrastructures du pays et à la prolifération du terrorisme dans le pays et la région. Le résultat n'est apparu que quelques années plus tard, en 2008, quand le rapport de la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité a été confiné dans un coffre secret, qui ne sera ouverte que 60 ans plus tard. Pourquoi? Parce que le rapport confirme que la Commission n'a trouvé aucune arme de destruction massive en Iraq.

Le dernier rapport en date du Directeur général de l'AIEA (voir A/71/322) comprend des conclusions non essentielles basées sur des informations qui manquent de crédibilité et d'exhaustivité. Cette évaluation contredit totalement celle du prédécesseur de M. Amano, M. ElBaradei. Cela soulève des questions concernant son impartialité. Nous demandons donc au Directeur général de répondre à ces questions et d'apporter des éclaircissements.

Il est évident qu'il y a confusion entre l'engagement juridique d'un pays membre en vertu de l'accord de garanties et les procédures engagées volontairement pour accéder au protocole additionnel, qui n'a aucun fondement juridique. Nous demandons donc à tous les pays qui apportent une couverture à la possession d'armes nucléaires par Israël, au Directeur général de l'AIEA et à l'AIEA elle-même de dire ce qu'ils ont fait pour appliquer la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée il y a plus de 30 ans? Qu'il me soit permis de citer une partie de son paragraphe 5 :

(l'orateur poursuit en anglais)

« [Le Conseil de sécurité] demande à Israël de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. »

(l'orateur reprend en arabe)

Ce texte date d'il y a 30 ans, mais Israël n'a rien fait depuis.

Pour terminer, une plateforme très importante en matière de désarmement et de sécurité internationale, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, a consacré un chapitre entier à ce qu'il a appelé la puissance nucléaire israélienne – mais n'a pas écrit une ligne, pas un mot sur ce que l'on a surnommé le programme syrien. Depuis cette tribune, j'appelle donc de nouveau le Directeur général de l'AIEA à lire ce chapitre et à en tirer les enseignements pertinents. Je l'invite à agir immédiatement et avec force sur la question des armes nucléaires israéliennes, qui menacent la sécurité, la vie et la sûreté de tous les peuples de la région. Son action serait conforme aux résolutions adoptées par l'AIEA elle-même, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité concernant l'arme nucléaire israélienne.

M. Hansen (Australie) *(parle en anglais)* : L'Australie félicite le Directeur général Amano de son rapport (voir A/71/322) sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 2015. Nous sommes heureux de parrainer le projet de résolution A/71/L.35. Les activités de l'AIEA couvrent la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires, ainsi que les activités tout aussi importantes que le Directeur général a surnommées « L'Atome pour la paix et le développement ».

L'Australie apporte un appui ferme et déterminé au Programme de coopération technique de l'AIEA. En outre, l'Australie effectue régulièrement des contributions en nature et extrabudgétaires aux activités de l'AIEA, notamment au titre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. L'Australie aide activement à assurer l'approvisionnement mondial en produits radiopharmaceutiques susceptibles de sauver des vies, y compris avec notre nouvelle usine capable de produire du molybdène 99 en quantités suffisantes pour en permettre l'exportation. Lorsqu'elle sera mise en service en 2017, cette usine sera capable de satisfaire 20 à 25 % de la demande mondiale. La production australienne de produits radiopharmaceutiques continuera de reposer entièrement sur une technologie à base d'uranium faiblement enrichi, aussi bien pour le combustible que pour les cibles nucléaires. Installée sur le même site, l'usine de production de Synroc, pour la gestion des déchets, fera la preuve de la viabilité de cette roche synthétique pour immobiliser les déchets radioactifs issus de la production de molybdène 99, ainsi que d'autres flux de déchets à radioactivité moyenne ou élevée. Nous avons été heureux d'accueillir le Directeur

général Amano sur le site lors de sa récente visite en Australie.

L'Australie continue d'encourager tous les pays à élaborer et appliquer des garanties efficaces et, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à faire entrer en vigueur le Protocole additionnel. L'Australie continuera d'appuyer une mise en œuvre effective des garanties dans des enceintes telles que le Réseau des garanties de l'Asie-Pacifique et le Programme australien d'appui aux garanties. Nous appuyons les efforts que déploie l'Agence pour conférer plus d'efficacité et d'efficience à ses garanties.

L'Australie reste préoccupée par le fait que l'Agence n'ait pu procéder à aucune mesure de vérification en République populaire démocratique de Corée depuis avril 2009. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité la résolution 2321 (2016) en réaction au cinquième essai nucléaire réalisé par la Corée du Nord le 9 septembre. L'Australie fait partie des 50 pays qui ont parrainé la résolution, réaffirmant par là-même que la communauté internationale n'a rien perdu de sa détermination et qu'elle ne tolérera pas la menace que la Corée du Nord fait peser sur la paix et la stabilité dans notre région. Il est d'une importance vitale que la Corée du Nord abandonne ses programmes nucléaires et de missiles et qu'elle s'acquitte de ses obligations internationales pour assurer la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Enfin, l'Australie sait gré au Directeur général et à son équipe du travail qu'ils accomplissent pour surveiller et vérifier la mise en œuvre du Plan d'action global commun qui a été convenu entre l'Allemagne, la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni (les E3 +3), ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la République islamique d'Iran.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Yukia Amano, Directeur Général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour son allocution, et saluer ses efforts à la tête de l'Agence. Le rapport annuel (voir A/71/322) soumis à l'Assemblée générale témoigne des efforts consentis par l'Agence en soutien à ses membres et de sa contribution grandissante à la paix et la sécurité à travers ses projets.

Le Maroc réitère à cette occasion son appui à ce programme qui permet aux pays en développement de profiter de l'apport de l'énergie atomique dans

des domaines d'une importance stratégique pour le développement durable, conformément à la vision « L'Atome pour la paix et le développement ». C'est un instrument important pour le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Le Maroc se félicite de la disponibilité de l'AIEA à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que de sa participation à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech, qui a permis à l'Agence de promouvoir son rôle dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et dans le développement durable. L'AIEA a pu ainsi démontrer que l'énergie nucléaire peut être une technologie essentielle pour l'atténuation des changements climatiques.

Le Maroc accorde une importance particulière au droit inaliénable des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit doit être pleinement respecté et devra être exercé dans le plein respect des obligations en matière de non-prolifération, et des exigences et normes de sûreté et de sécurité sous le contrôle de l'AIEA. À travers ses activités de vérification, l'Agence joue un rôle primordial dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde, son système de garanties étant le fondement même du régime de non-prolifération. À travers son système de garanties, l'AIEA vise à donner aux États membres l'assurance quant à la nature pacifique des activités nucléaires faisant l'objet d'accords de garanties. Le Maroc salue également les différentes initiatives de l'AIEA visant à empêcher la prolifération, telles que le projet de banque d'uranium faiblement enrichi et la réserve d'uranium faiblement enrichi, dont l'objectif est également de fournir des assurances d'approvisionnement en combustible nucléaire.

Le Maroc, partie au TNP depuis 1970, et qui a un accord de garanties et un protocole additionnel en force depuis respectivement 1975 et 2011, s'acquitte de ses obligations en matière de non-prolifération et coopère pleinement avec l'AIEA à cet effet. Le Maroc appelle à l'universalisation des accords de garanties généralisées conclus dans le cadre du TNP, notamment au Moyen-Orient, pour contribuer à la concrétisation d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Dans ce contexte, le Maroc, en tant qu'État partie au TNP, ne peut que déplorer que la mise en œuvre de la résolution sur

l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient n'ait connu aucun progrès depuis plusieurs années.

Le Royaume regrette profondément le blocage des efforts pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ainsi que l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, qui n'a pas pu se mettre d'accord sur des mesures concrètes concernant le Moyen-Orient. De surcroît, le Maroc appelle à l'intensification des efforts visant à réaliser l'objectif d'un monde sans armes nucléaires par le biais d'un processus de désarmement nucléaire transparent, vérifiable et irréversible, en tant qu'ultime garantie contre la prolifération et l'accès à ces armes par des acteurs non-étatiques, notamment les groupes terroristes.

Le Maroc se félicite de son partenariat exemplaire avec l'Agence qui a mené à la mise en place des infrastructures et des capacités humaines qui ont permis au Maroc de mettre à profit les applications nucléaires dans des secteurs vitaux tels que l'agriculture, la santé, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement et la nutrition. La visite du Directeur général au Maroc en 2014 et celle du Directeur général adjoint chargé de la coopération technique en 2015 ont donné une impulsion à la coopération fructueuse entre l'Agence et le Royaume. Grâce au soutien de l'AIEA, le Maroc a développé une expertise nationale dans différents domaines, y compris en matière de gestion des ressources en eau, comme en témoigne la désignation du Centre national de l'énergie, des sciences et techniques nucléaires en tant que centre collaboratif de l'AIEA dans la gestion des ressources en eau.

Le Maroc s'est également distingué comme acteur régional important en matière de coopération technique, notamment au niveau de l'Afrique. Ainsi, le Maroc abrite dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA) quatre centres désignés centres d'excellence régionaux qui, grâce à l'appui scientifique et technique de l'Agence, permettent le renforcement des capacités et le partage des connaissances au niveau régional, dans les domaines de la formation en radioprotection, de la cancérologie, de la nutrition et de la gestion des ressources en eau. En tant que Président de l'AFRA pour l'exercice 2015-2016, le Maroc a continué de démontrer son attachement et sa contribution au renforcement des capacités des

pays africains, à travers notamment l'organisation de nombreux stages de formation et de visites scientifiques au profit de 19 pays africains.

Le Maroc salue l'apport de l'AIEA dans le domaine de la sûreté et de la sécurité nucléaires, tout en réitérant que la responsabilité en matière de sécurité dans un État revient à celui-ci en premier lieu. Les normes établies par l'Agence et son assistance aux États membres leur ont permis de mettre à niveau leurs infrastructures pour une utilisation sûre de l'énergie nucléaire. De même, les efforts de l'AIEA, dans le cadre de l'exécution de son Plan sur la sécurité nucléaire 2014-2017, et ses différentes initiatives pour le renforcement de la sécurité nucléaire ont été salués dans la Déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire tenue à Vienne les 5 et 6 décembre courant.

Le Maroc entretient une coopération fructueuse avec l'AIEA dans ces domaines également et bénéficie de l'apport précieux de l'Agence pour la mise à niveau de son arsenal législatif et réglementaire, notamment avec la promulgation de la loi relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la création de l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques. Dans le même cadre, le Maroc se félicite des résultats concluants et du rapport de la mission effectuée par l'Agence au Royaume en octobre dernier dans le cadre de l'examen intégré de l'infrastructure nucléaire, et qui visait à conduire une évaluation globale des capacités nationales nucléaires nécessaires à un programme électronucléaire. Je souhaite réitérer les remerciements du Maroc à l'Agence pour son soutien dans la mise en œuvre des recommandations faites au terme de cette mission.

Le Maroc participe à des initiatives qui visent à promouvoir la sécurité nucléaire, tels que l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus des sommets sur la sécurité nucléaire. Ces initiatives servent de cadre de promotion de l'engagement politique, d'échange d'expériences et de renforcement des capacités nationales, et complètent par conséquent les efforts multilatéraux. Je voudrais souligner l'importance du rôle de coordination de l'AIEA en matière de coopération internationale, tel que reconnu par ces initiatives et sur lequel a insisté la Déclaration ministérielle du 5 décembre dernier.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son exposé édifiant sur le rapport

annuel de l'Agence (voir A/71/322), qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Alors que nous célébrons le soixantième anniversaire de la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le thème « L'atome pour la paix et le développement » témoigne pleinement du rôle central que joue l'Agence dans la promotion de l'utilisation des technologies nucléaires de manière sûre, sécurisée et pacifique dans le monde. L'appui et la coopération continus de l'Agence dans divers domaines sont indispensables pour aider les États membres à réaliser leurs objectifs et priorités en matière de développement.

La Malaisie se félicite de l'assistance fournie par l'Agence en matière de technologie nucléaire, notamment pour ce qui est des services d'évaluation des options énergétiques, y compris les études de planification énergétique. Grâce à ces études, l'Agence continue de renforcer les capacités des États membres aux fins de l'évaluation des systèmes d'énergie nucléaire, conformément à la méthodologie mise au point par le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants de l'Agence.

La Malaisie salue également les progrès importants réalisés grâce à la coopération dans l'amélioration et le renforcement du cadre de sûreté nucléaire. Nous sommes d'avis que la coopération conjointe est un processus continu, un effort visant à renforcer la sûreté nucléaire et radiologique, ainsi que la sûreté du transport et des déchets. La Malaisie tient à remercier l'Agence de l'aide et de l'appui qu'elle lui a fournis en matière de sûreté des réacteurs de recherche, de renforcement des interventions face à des situations d'urgence radiologique, de contrôle radiologique de l'environnement et de promotion de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. À cet égard, ma délégation se félicite de l'importance que l'AIEA attache à notre coopération, comme en atteste l'organisation par la Malaisie et l'AIEA de la treizième édition d'études supérieures sur la radioprotection et la sûreté des sources de rayonnements. Ma délégation attend également avec intérêt les rapports périodiques sur les aspects prioritaires et l'évolution des questions liées à la sûreté nucléaire lors des prochaines réunions du Conseil en 2017 portant sur le rapport du Directeur général de l'AIEA sur les mesures visant à renforcer la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et radiologique, ainsi que dans les domaines

de la sûreté du transport et des déchets, en faisant fond sur le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

La Malaisie a toujours appuyé, et souhaite confirmer une fois de plus, le rôle central de l'AIEA dans l'architecture internationale de sécurité nucléaire. L'AIEA joue un rôle important en tant que seule organisation internationale ayant la capacité de traiter des aspects politiques, techniques et réglementaires de la sécurité nucléaire. Par conséquent, la communauté internationale a la responsabilité collective de coopérer avec l'AIEA pour s'assurer que les activités ayant trait à la sûreté nucléaire sont menées conformément aux normes internationales.

La contribution de la sécurité nucléaire à la réalisation de l'objectif général du renforcement de la paix et de la sécurité internationales reste essentielle. L'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires le 8 mai et le succès de la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue du 5 au 9 décembre, sont le fruit des efforts continus que nous déployons à cet égard. La Conférence reflète clairement le rôle central que joue l'Agence pour faciliter la coopération internationale aux fins du renforcement de la sécurité nucléaire dans le cadre de son plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017. La Conférence a réaffirmé qu'il incombait à tous les États Membres de maintenir et de renforcer les mesures de sécurité nucléaire en place, conformément à leurs obligations nationales et internationales respectives. À cet égard, nous attendons avec intérêt la rédaction du prochain du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021.

Ma délégation continue d'attacher de l'importance aux activités de vérification entreprises par l'Agence. Ces activités visent à faciliter la mise en œuvre par les États Membres de leurs obligations en matière de garanties, sur la base des activités de renforcement des capacités menées en consultation avec les États Membres. Il est indéniable que ces efforts jouent un rôle capital dans la lutte mondiale contre la prolifération et dans le rôle central de l'Agence en faveur de la promotion d'une utilisation sûre et pacifique des technologies nucléaires à l'échelle mondiale. Pour veiller à ce que l'Agence réalise cet objectif, conformément à l'article II du Statut de l'AIEA, la Malaisie tient à souligner la nécessité que tous les États Membres accordent le même degré de priorité et d'attention aux activités et aux programmes de l'Agence, en particulier les activités promotionnelles.

En ce qui concerne le Programme de coopération technique de l'Agence, la Malaisie demeure déterminée à appuyer ce cadre crucial et le rôle clef qu'il joue en orientant les efforts des États Membres vers la réalisation d'un développement socioéconomique durable. Nous estimons que les ressources du Programme de coopération technique de l'AIEA doivent être suffisantes pour que les activités prévues puissent être menées efficacement. C'est pourquoi nous encourageons tous les États membres à s'acquitter collectivement de leurs obligations financières, dans les délais prévus, afin de

garantir des ressources suffisantes, sûres et prévisibles à l'Agence.

Je conclus en exprimant l'appui continu de la Malaisie aux activités de l'AIEA, et j'espère que les États Membres qui en ont la capacité continueront de faciliter la tâche de l'Agence en lui fournissant l'appui qu'elle mérite. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous nous parrainons le projet de résolution A/71/L.35 sur le rapport de l'AIEA.

La séance est levée à 18 h 5.